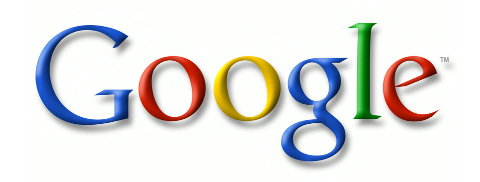
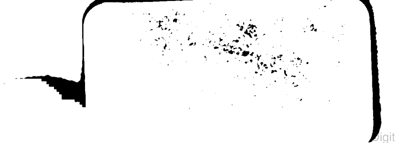








LA FARCE DE PATHELIN.

MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

LA FARCE

DE MAISTRE PIERRE

PATHELIN

PRÉCÉDÉE D'UN

RECUEIL DE MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE,

Depuis son origine jusqu'à l'an 1500,

AVEC UNE INTRODUCTION,

PAR

M. GEOFFROY-CHATEAU.

F5.

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX,

M D CCC L III.

INTRODUCTION.



INTRODUCTION.

La Farce de Pathelin est le chef-d'œuvre du théâtre français au moyen âge, elle est digne de Molière, et ce grand maître l'eût placée au milieu de son répertoire inimitable.

Le texte, qui nous en est parvenu, paraît être la rédaction rajeunie d'un texte primitif, remontant sans doute au temps de saint Louis. Quant à son auteur, il est demeuré inconnu. On a tour à tour attribué cette comédie excellente à Guillaume de Lorris, Villon, Clément Marot, et surtout à Pierre Blanchet ; mais les opinions ne s'appuient sur rien d'assuré. Ce qui est certain au contraire, c'est la popularité dont elle a joui dans tout le cours du moyen âge, où ses meilleures scènes et ses joyeux personnages donnaient lieu à des allusions continuelles, où chacun de ses vers devenait pour ainsi dire un proverbe.

On peut s'étonner que près d'un siècle se soit écoulé

depuis la dernière impression de *la Farce de Pathelin*. Nous croyons bien servir les lettres, en publiant nous-même cette nouvelle édition. Nous avons essayé de la rendre plus correcte; nous y avons rétabli un texte plus complet, ajouté un glossaire, et, afin de répondre à ce sentiment de clarté et d'ordre qui sied tant à l'esprit français, nous y avons pour la première fois adopté la division par actes et par scènes.

Il nous a semblé inutile de charger cette courte introduction des matériaux historiques et littéraires qui se rattachent à ce gai chef-d'œuvre. Nous nous contenterons d'indiquer les sources où il sera loisible de les retrouver. Ce sont entre autres les ouvrages de Rabelais, Coquillart, Clément Marot, Etienne Pasquier, Gabriel Naudé, Lacroix du Maine, Duverdier, Borel, Fontenelle, La Caille, des frères Parfaict, de Beauchamp, et de tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire du théâtre en France.

La plus ancienne édition, avec une date, qui ait paru de *la Farce de Pathelin* est de 1490, *Paris*, petit in-4°, en caractères gothiques, avec figures en bois. On lit au dernier feuillet :

Explicit maistre Pierre Pathelin
Imprimé à Paris au saumon devant
Le palais par Germain Beneaut imprimeur
Le xxme iour de décembre
Lan mille iiii c iiii xx et dix.

La prétendue édition de 1474, citée par les frères

Parfaict, comme imprimée chez Pierre Le Caron, est véritablement sans date, et ne doit remonter qu'aux dernières années du 15e siècle.

Nous ne donnerons pas ici le catalogue détaillé de toutes les autres éditions; il nous suffira de rappeler que d'après le Manuel du libraire de Brunet et le catalogue de Soleine, on doit en compter :

Cinq dans le quinzième siècle, dont quatre imprimées à Paris et une autre à Lyon, toutes in-4°, et en caractères gothiques. Une seule est datée, celle de 1490 que nous avons citée plus haut.

Vingt dans le seizième siècle, des formats in-8°, in-12 et in-16, imprimées à Paris, à Lyon et à Rouen. Quelques-unes sont en caractères gothiques, les autres en lettres rondes. Dix d'entre ces éditions sont sans date, celles qui sont datées commencent en l'année 1533 et la dernière est de 1599.

Deux dans le dix-septième siècle :

1614. — Paris, chez *Mesnier*. — in-16.

1656. — Paris, chez *Cailloue*, — in 12.

Deux enfin, et ce sont les dernières, ont paru dans le dix-huitième siècle :

1723. — Paris, *Coustelier*. — Petit in-8.

1762. — Paris, *Durand*. — Petit in-8.

Nous rappellerons encore, pour compléter ce résumé bibliographique, les deux éditions du *Pathelinus*, de la traduction latine d'Alexandre Connibert, toutes deux imprimées à Paris en 1512 et 1543.

Nous n'avons pas cru devoir suivre ceux des anciens éditeurs qui avaient réuni à *la Farce de Pathelin*, quelques-unes de ces productions subalternes que les œuvres excellentes font naître après elles, comme *le Testament de Pathelin*, et *le Nouveau Pathelin*. Ces médiocres imitations déparent, à notre sens, l'œuvre à laquelle on les rattache, et nous n'avons pas hésité à les rejeter.

Il nous a paru, au contraire, aussi curieux qu'utile de faire précéder cette publication d'un *Recueil des plus anciens monuments de la langue française*, depuis son origine jusqu'à l'année 1500. Cette suite de documents, se succédant presque sans interruption depuis la langue des Celtes, jusqu'à Philippe de Commynes, en passant par la langue romaine rustique et celle des Francs, ne peut manquer d'offrir un vif intérêt. Notre génération pourra entendre ainsi les derniers mots de la langue que parlaient nos ancêtres avant la conquête de César, le langage corrompu des Romains établis dans les Gaules, l'idiome germanique des Francs vainqueurs à leur tour, et enfin les premiers bégaiements, et, mieux encore, les progrès successifs de cette belle langue française qui fut si longtemps à s'enfanter elle-même, pour atteindre à la perfection suprême, qui en a fait la parole par excellence, et la langue universelle.

Nous avons, pour composer ce recueil, puisé à des sources diverses, étudié les documents originaux, et

consulté les grandes collections historiques et littéraires; nous devons aussi beaucoup aux savants travaux contemporains de MM. Paulin Paris, F. Michel, Leroux de Lincy, F. Wey, Genin, Le Glay, Ed. Duméril, Peignot, Du Roure, et de plusieurs autres encore, auxquels nous avons emprunté une partie des matériaux de cette collection.

En réunissant ici, dans leur ordre chronologique, ces fragments si précieux, nous n'avons pas eu la pensée de les faire précéder d'une dissertation sur les origines et les progrès de l'ancienne langue française. Cette belle question a été si souvent et si savamment approfondie, surtout de notre temps, qu'il eût été aussi présomptueux qu'inutile d'essayer d'y apporter quelques lumières nouvelles.

Nous ne tenterons même pas d'être le rapporteur de ces savants débats : cette introduction en deviendrait trop longue. Nous nous sommes bornés à extraire de ces discussions les idées qui paraissent les plus près de la vérité, et, pour être plus précis encore, nous leur avons donné, comme il suit, la forme concise de l'aphorisme.

I.

La langue celtique, qui se rattache comme les idiomes grecs, latins et allemands, à la grande famille *Indo-Européenne*, ou *Indo-Germanique*, était la langue parlée dans les Gaules avant César.

II.

La langue celtique se divisait en deux dialectes :

1. Celui du GAËLS, répandu dans l'est et le centre.

2. Celui des KYMRIS, parlé à l'ouest, et encore aujourd'hui en Bretagne.

Ces dialectes différaient peu, si l'on en croit Strabon.

III.

La conquête romaine amena avec elle, dans les Gaules, la langue latine.

Ce n'était pas le langage de Cicéron et de Virgile, que les soldats de César venaient ainsi apporter et imposer aux vaincus, mais la langue populaire romaine, mélange dégradé de tous les dialectes de l'Italie ; idiome parlé dans les campagnes, où il se nommait *Lingua rustica*, ou *plebeia*, et dans les camps, où il prenait le nom de *Castrense verbum*. Langage inférieur, mais répandu partout où pénétrait la puissance de Rome; appelé encore par saint Jérôme *militaris vulgarisque sermo*, et qui était si loin par ses formes de la belle langue du sénat et des hommes distingués, *lingua nobilis et urbana*.

IV.

Pendant le cours des cinq siècles que dura la domination romaine dans les Gaules, cette langue latine vulgaire, employée par l'administration, l'armée et le commerce des conquérants, finit par se substituer presque

entièrement à la langue celtique; recevant peu de cette dernière (mille mots à peine, suivant quelques auteurs), mais se dissolvant de plus en plus elle-même comme dans le reste de l'empire; et de cette dégradation d'un latin déjà inférieur, où se mêlaient encore quelques éléments celtiques et germaniques, se forma une langue particulière, nommée *Romana rustica*, qui est déjà le ROMAN, ou le vieux français.

V.

Cependant la domination du ROMAN ne s'établit pas également, en même temps, et partout; et lors de l'invasion des Francs, trois langues principales se partageaient les Gaules :

Le CELTIQUE, réfugié et se maintenant dans l'ouest

Le LATIN, conservé et l'emportant dans les provinces du midi.

Le ROMAN, parlé dans le centre, le nord et l'est.

Division fondamentale qui se régularise, pour ainsi dire, dans tout le cours du moyen âge, sous les noms et dans les pays suivants :

LE BRETON, ou la langue des *Bardes*, dans l'Armorique (*le celtique*).

LA LANGUE D'OC, ou des *Troubadours*, dans le midi (*le provençal*).

LA LANGUE D'OIL, ou des *Trouvères*, au nord, au centre et à l'est (*le roman* et le *wallon*.)

Division dont les traces subsistent encore, malgré

l'immense développement de la langue d'**OIL**, devenue la langue française, et qui, maîtresse souveraine en France, retrouve encore de nos jours le vieux *celtique* aux extrémités de la Bretagne, et la langue d'oc ou du midi sur les bords de la Garonne, et aux rivages de la Méditerranée.

VI.

Les Francs introduisirent avec leur conquête le dialecte tudesque nommé **FRANCTHEUCH** ou *théotique*. Mais cet élément germanique, parlé seulement à la cour et dans les camps des nouveaux vainqueurs, ne put pénétrer dans la nation. Tout au plus laissa-t-il sa trace dans les mots qui se rattachent aux idées de domination et de possession féodale du territoire. Le *roman* finit par l'emporter, et le **FRANCTHEUCH** se fondit, en s'y perdant, dans la langue des vaincus.

VII.

Cette fusion n'était point accomplie sous Charlemagne, et une nouvelle division, politique pour ainsi dire, s'étant établie dans le langage de cette époque, trois langues dominaient diversement en France.

Le **LATIN**, langue écrite, du culte, des lois et des lettres.

Le **ROMAN**, langue vulgaire, parlée par les peuples.

Le **TUDESQUE**, langue des conquérants, parlée à la cour et à l'armée.

VIII.

Enfin, sous les derniers Carlovingiens, le ***tudesque*** ayant repassé le Rhin et regagné l'Allemagne, et le *latin* s'étant concentré dans les cloîtres et chez les légistes, la *langue romane* reconnaît que son temps est arrivé, soumet les esprits, envahit la littérature, crée sa poésie rimée ou assonante, et régnant désormais dans les actes, la vie et les idées de la nation, devient véritablement la *langue française*.

IX.

Dans leurs invasions successives de la France et de l'Angleterre, les Normands adoptèrent la langue romane du nord, ou le *wallon*, et lui imprimèrent une physionomie très-marquée. Vers les mêmes temps, le provençal, ou idiome du midi, accepté par les Bourguignons et les Wisigoths, puisait dans les alliances de ceux-ci avec l'Espagne, et leurs rapports avec l'Italie, des formes et un caractère qui le distinguaient plus profondément encore de la langue romane du nord. Ainsi s'établissaient, avec leurs différences si vives et si tranchées, les deux dialectes de langue d'oil et de langue d'oc.

X.

Le dialecte *Poitevin*, parlé dans l'Anjou, le Poitou et le Maine, et sur les deux rives de la Loire occidentale, fut, au XIIIe siècle, comme le tempérament et la

fusion entre ces deux langues d'*oil* et d'*oc*. Mais bien que la langue d'*oc* fût parlée d'ordinaire à la cour des comtes de Poitou, la langue d'*oil* finit par l'emporter dans ces contrées, où sa rivale du midi a laissé cependant des traces considérables de son passage.

Nous bornons ici ce résumé des opinions les plus accréditées sur l'origine de la langue française. Nous finirons par une remarque sur les dates que nous avons placées en tête des monuments et des fragments qui suivent : ces dates sont, pour la plus grande partie, certaines et déterminées par les événements ou les hommes auxquels elles se rattachent. Quant aux autres, nous les avons indiquées d'une manière approximative, et aussi vraisemblable qu'il nous a été donné de le faire.

GEOFFROY-CHATEAU.

MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE,

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'A L'AN 1500.

MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE.

LANGUE CELTIQUE.

—

AN 400.

LE DRUIDE ET L'ENFANT.

—

Ann Drouiz.

Daik, mab gweim Drouiz : ore;
Daik, petra fell d'id-de?
Petra gannin-me d'id-de;

Ar Map.

Kan d'in euz a eur rann
Ken a ouffenn bréman.

Ann Drouiz.

Heb rann eur-red heb-ken;

Ankou, tad ann ann anken :
Netra kent, netra ken.

TRADUCTION.

Le Druide. — Tout beau, enfant blanc du Druide, tout beau, réponds-moi: que veux-tu? que te chanterai-je ?

L'Enfant. — Chante-moi la division du nombre un, jusqu'à ce que je l'apprenne aujourd'hui.

Le Druide. — Pas de division pour le nombre un, la nécessité unique. La mort, père de la douleur ; rien avant, rien après.

501.

CHANT DE LIWARCH-HENN.

Pan ganet Gerent oez agoret pers nev ;
Rose Krist a arc'het :
Pred miren Preden, gogoned.

. . . .

Enn Longport, gwaliz trabluz;
Ar mein brain ar goluz;
Hag ar gran keurann, man ruz.

. . . .

Enn Longport e laz Gerent,
Gour deour oc'h koet-tir Deuvnent,

. . . .

TRADUCTION.

Quand Gherent naquit, les portes du ciel s'ouvrirent; Christ accorda ce qu'on lui demanda : temps heureux, gloire à la Bretagne ! . . . .

A Longport, j'ai vu du tumulte; sur les rochers les corbeaux faisant festin; et sur le sourcil du général en chef une tache rouge. . . . . .

A Longport a été tué Gherent, le vaillant guerrier du pays boisé de la Domnonée.

550.

CHANT DE TALIESIN, BARDE,

A Urien.

Leou bez egazam;
Me n'hef dirmegam;
Urien ez kerc'ham.
Ezhao ez kanam.

. . . .

Teirned pob iez
It holl edint kaëz;

. . . .

Gweisian e gwelam
He ment, na kavam
Namen ë Diou uc'ham.
Nis diov. ram.

TRADUCTION.

Le lion est très-tourmenté; je ne l'irriterai pas, mais je m'approcherai d'Urien, et je chanterai pour lui. . .

Les chefs aux langages divers sont tous tes esclaves. . . . .

Lorsque je considère quelle est sa majesté, je ne trouve que Dieu plus grand que lui et de plus utile.

750.

FRAGMENT D'HOMÉLIE.

In nomine Dei summi.

Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me.

Inseo inso asber ar Feda Isu Christ fri each noein din cenel ndoine,

Aire nindurbe a nalchi uile ocus a pecthu;

Ocus ara tinola soalchi.

TRADUCTION.

. . . . *Sequatur me.*

Ce sont les paroles que notre Seigneur Jésus-Christ adresse à chacun de nous pour nous inviter à renoncer au vice et au péché, à nous enrichir de vertus.

. . . .

LANGUE LATINE VULGAIRE

DANS LES GAULES.

—

580.

CONSTITUTION DE DOT.

—

Cido tibi de rem paupertatis meæ, ... hoc est casa cum curte circumcincta, mobile et immobile, silvas, pratus, ... et in omnia superius nominata, tu dulcissima sponsa mea, ad die felicissimo nupciarum tibi per hanc cessione dileco atque transfundo, ut in tuæ jure hoc recepere dibeas. Cido ibi bracile valente solidus. . annolus valentes...

—

623.

CHANT DE VICTOIRE SOUS CLOTAIRE II.

De Clotario est canere rege Francorum.
Qui ivit pugnare contra Saxonum;
Quam graviter provenisset missis Saxonum
Si non fuisset inclitus Faro de gente Burgundiorum.

697.

CHARTE (SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS).

Quociens de commutandis ribus licit orta est condicio eas sci litterarum pagina debent firmare. Cum inter inlustri viro Adalrico nec non et venerabili viro Vualdromaro abbato, boni placis placuit ad eo... ut... commutare debirent, quod ita et ficirunt.

800.

UN ÉVÊQUE A CHARLEMAGNE.

Sic omnes perriparii possunt bubus agricolantibus vetrenere.

LANGUE DES FRANCS.

770.

L'ORAISON DOMINICALE.

Fater unser du pist in himilum.

Kanuisit si namo din.

Pighueme rihhi din.

Vesa din unillo, sama so in himile ist, sama in erdu.

Philipi unsraz emizzigan kip uns noga uuanc na.

Enti flaz uns unszo sculdi, suma so uuir flazzames unsrem scolom.

Enti ni princ un sih in inchorunka.

Uzzan kaneri unsih fona allen sunton.

Nous ajoutons ici le commencement de l'Oraison dominicale en langue gothique, tiré d'Ulphilas (an 380).

Atta unser thu in himinan, veihnai namo theins, qui mai thiudinass theins. Vairthai vilja theins, sve in himina jah ana airtha.......

ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE.

—

120-840.

VIEUX MOTS FRANÇAIS

Qui se trouvent dans des chartes, des documents, ou des ouvrages antérieurs à l'année 842.

—

120. — SUETONE. — *Præpinguis... quem* Galbam *galli vocant.*

395. — SULPICE-SÉVÈRE. Grossus (gros).

470. — SIDOINE-APOLLINAIRE. Cassare (casser).

510. — ... *a vico gallicâ linguâ* Isarnodori.

590. — GRÉGOIRE DE TOURS. Mala hora *dixerunt* (malheur).

600. — FORTUNAT. — *Regina, sermone ut loquar barbaro,* camisas... cofeas *tradidit.*

630. — ISIDORE. — *Equus vulgo* buricum (bourrique).

634. — Aqua putta, *in agro Parisiaco* (Puteaux).

635. — Loi salique... *in* carro... *discargaverit.*

650. — *Quod rustici* mallum *vocant.*

700. — ... *aqua... gallicâ rusticâ ait :* Kalt *est* (cold, froide).

789. — *Monasteriis ubi* nonnanes (nonnains).

800. — ... *Una quæque habeat secures, id est* cuniadas (cognées).

809. — Meziban, *id est latrone forbanito.*

811. — KAROLUS : *huic... villam* Calmont.

814. — *In villâ quæ vocatur* Rosarias.

817. — *Villam* de romans.

817. — *In villâ quæ dicitur* Lertiaux.

827. — *In villâ quæ dicitur* Vals.

836. — *Quartam partem plebis,* Bain.

838. — *Ad fontem* Allier.

840. — *Navibus quas* Bargas *vocant.*

842.

LES SERMENTS DE NITHARD.

Serments prêtés à Strasbourg, en 842, par Charles le Chauve, Louis le Germanique et leurs armées respectives.

(Extraits de Nithard, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, nº 1964.)

Cumque Karolus (dit Nithard) *hæc eadem verba* ROMANA *linguâ perorasset, Lodwicus qui major*

natu erat, prior hæc deinde se servaturum testatus est :

Pro Deo amur, et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai-eo cist meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om, per dreit, son fradra salvar dist; in o quid il mi altre si fazet : et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

TRADUCTION.

Pour l'amour de Dieu, et pour le salut du peuple chrétien et le nôtre commun, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles que voici, et par mon aide et en toute chose, ainsi qu'on doit, par justice, défendre son frère; pourvu qu'il m'en fasse autant; et je ne prendrai jamais avec Lothaire aucun arrangement qui, de ma volonté, soit en dommage à mon frère Charles ici présent.

Quod cùm Ludhovicus (continue Nithard) *explesset, Karolum,* TEUDISCA *linguâ, sic hæc eadem verba testatus est :*

In Godes minna, ind in thes christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage

frammordes, so fram so mir Got geuuizci indi madh furgibet, so hald-ih tesan minan bruodher soso man, mit rehtu, sinan bruher scal; in thiu thaz er mog so soma duo; indi mit Luheren in nohhei niu thing ne gegango, zhe, minan nuillon, imo se scadhen uuerhen.

Sacramentum autem (continue-t-il) *quod utrorumque populus, quique propriâ linguâ, testatus est*, ROMANA *linguâ sic se habet :*

Si Lodhwigs sagrament quæ son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part, non los tanit; si jo returnar non l'int pois; ne jo, ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjuha contra Lodhuwig nun li iver.

TRADUCTION.

Si Louis tient le serment qu'il vient de jurer à son frère Charles, et si de son côté Charles, mon seigneur, ne le tient pas, et si je ne puis le faire revenir; ni moi, ni nul de ceux que je pourrai détourner de lui, nous ne lui viendrons en aucune aide contre lui.

TEUDISCA *linguâ autem :*

Oba Karlthen eid, thein er sinemo bruodher Ludhuwige gesuor, geleistit, indi Ludhuwig, min herro, then er imo gesuor, forbrihchit, ob ih

inan es iruuenden ne mag; noh ih, noh thero nohhein, then ih es iruuenden mag, uuidhar Karle imo ce follusti ne uuirdhit.

Quibus peractis (continue Nithard) *Lodhuwicus Reno tenus per Spiram; et Karolus juxta Wasagum per Wizzunburg, Warmatiam iter direxit.*

850.

TRADUCTION DES ACTES DE SAINT ÉTIENNE.

Fragment.

Saint Esteuves fut pleins de grant bonteit, emmen tot celo qui creignent en Diex, feseit miracle o nom de Dieu mende, as cuntrat, et au ces, a tot dona santeit, por ce haiërent autens li Juve. Encontre lui se dresserent trestui.

860.

CANTIQUE DE SAINTE EULALIE.

—

Buona pulcella fut Eulalia,
Bel avret corps, bellezour anima;
Voldrent la veintre li Deo inimi :
Voldrent la faire diaule servir.
Elle nont eskoltet les mals conselliers
Qu'elle Deo raneget, chi maent sus en ciel :
Ne por or, nedargent ne paramenz,
Por manatce, regiel ne preiement
Niule cose non la povret oncque pleier
La polle sempre non amast lo Deo menestier ;
. . . .
Enz en l'fou lo getterent, com arde tost
. . . .
La domnizelle celle cose non contredist,
Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist.
In figure de colomb volat al ciel.
Tuit orem, que por nos degnet preier
Qued avuisset de nos Christus mereit,

Post la mort, et à lui nos laist venir
Par souve clementia.

880.

VIE DE SAINT LÉGER.

Domine Deu devemps lauder,
Et à sus sancz honor porter:
In su amor cantomps del sant
Quae por lui augrent granz aanz;
Et ores temps, et si est biens
Quae nos cantumps de sant Lethgier

. . . .

Quant infans fud, donc à ciels temps,
Al rei lo distrent soi parent,
Qui donc regnevet a ciel di?
Cio fud Lothiers, fils Baldequi;
Il l'eamat, Deu lo covit,
Rovat que littras apresist.

900.

POÈME SUR BOECE.

—

Nos Jove omne quan dius estam,
De grant follia per folledat parlam,
Quar no'nos membra per cui vivri esperam,
Qui nos soste tanquam per terra nam.
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salvas mas per pur tan quall claman.

920.

CRI DE GUERRE DES NORMANDS.

—

Diex aye. *Dieu nous soit en aide.*

940.

BULLE D'ADELBERON,

Évêque de Metz.

—

. . . Bonuis sergens et feaules, envoie ti, cor pour cen que tu as esteis feaules sus petites coses,

je t'aususeray sus grands coses : entre en la joie de ton Signeur.

950.

LE ROMAN DE PHILUMENA.

Fragments.

Karles partie se de sa Compaylına e anec ferir lo rei de Fudelha, aissi que elh e'lh caval fendee per mieg.

988.

VERS

Tirés, par l'abbé Lebeuf, d'un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire.

Nos e molt livres e troban
Legendis breus esse gran marriment
Quant cla carcer avial cor dolens
Molt wal los bes que lom fai e couent.

1000.

TRADUCTION DU SYMBOLE,

Dit de saint Athanase.

Kikumkes vult salf estre, deuant totes choses besoing est qu'il tienget la comune fei.

Laquele si caskun entiere e neant malmisme ne guardera sans dotance pardurablement perirat.

1020.

LE ROMAN DE GUILLAUME AU COURT NEZ.

Mes que mon nés ay un pou acourcié
Je ne scay certe com sera allongié;
Li cuens mesme c'est il huee baptisé.

Desoresmes qui moy ayme et tient cher,
Tresluit m'appelent Francois et Berrujer,
Comte Guillaume au court nés le guerrier.

1030.

LE PARCHEMIN DE VALENCIENNES.

Homélie sur Jonas.

... *Cum potestis* ore *videre et* entelgir... chi sil feent comme faire lo deent, et cum cil lo fisient dunt ore aveist odit. E poro *si vos* avient... faciest cest *predictam pœnitentiam*... Quant oi comenciest, ne aiet niuls male *voluntatem contra* sem peer *ne habeatis*....... aiest cherte *inter vos, quia caritas operit mendam peccatorum;* seietst *unanimes in Dei servicio.* et en tost sire *remunerati* fait vost almosn.

1040.

LIVRE DE JOB.

—

1. Uns hom astoit en la terre Us ki out num Job, simples e droituriers, cremanz Deu e repairans en sus del mal.

2. Net li furent set filh e trois filhes.

. . . .

8. Ki a un test raoit jus le venin, seanz el fembrier.

9. Permains-tu encore en ta simpliciteit. Beni Deu, e si muer.

10. Tu as parleit si com une des foles femmes; se nos avons les biens recieuz de la main lo Sanior, por coi ne sosterienz nos les malz?

11. Gieres pur conforteir vinrent li ami...

1050.

LI TIERZ LIVRES DES REIS.

Tiré du Livre des Rois.

XXI. Naboth de Jezrael out une vigne veisine e mult près del paleis lu rei Achab. E li reis la cuveitad.

E en ceste baillie à Naboth parlad : Dune mei ta vigne, si en frai curtil, kar près e a aise me est, e je te durrai une altre vigne ki plus valdra, u si mielz te plaist, tant de argent cume à ço munterad.

Respundi Naboth : Deu me seit propice, que ço ne face que ne duinse ne despende le heritage à mes ancesurs.

1060.

CHANSON DE ROLAND.

—

Carles li reis nostre emperere magne,
Set anz tuz plains ad ested en Espaigne,
Tres qu'en la mer conquist la tere altaigne;
N'i ad castel ki devant lui remaigne,
Mur ne citet n'i est remés à fraindre.
Fors Sarragoce, ki est en une muntaigne,
Li reis Marsilie la tient, ki Deu n'en aimet,
Mahummet sert...

. . . .

Li quens Rollans par mi le champ chevalchet,
Tient Durandal ki ben tranchet e taillet
Des Sarrazins : leur fait mult grant damage.

. . . .

Ço sent Rollans de sun tens n'i ad plus

. . . .

Sun destre guant en ad vers Deu tendut;
Angles del ciel i descendent à lui. — Amen.
Mult est vassal Carle de France dulce....

Fiert l'amiraill de l'espée de France,
L'elme li freint o li gemme reflambent
Trenchet la teste pur la cervele espandre
. . . Munjoie escriet! . . . .
Paien sunt morz alquant confundue
E Carles ad sa bataille vencue.

. . . .

As li Alde venue, une bele damisele,
Ce dist al rei : O est Rollans le catanie
Ki me jurat come sa per a prendre!
Carles en ad e dulor a pesance
... Soer, chere amie de hume mort me demandes.

. . . .

Alde respunt : C'est mot mei est estrange,
Ne place Deu ne ses seinz ne ses angles
Après Rollant que je vive remaigne!
Pert la culor, chet as piez Carlomagne,
Sempres est morte!

. . . .

Quenes est mort cume fel reereant
Ki traist altre, nen est dreiz qu'il sen vant

. . . .

Ci fait la geste que Turoldus declinet.

1070.

MYSTÈRE DES VIERGES SAGES

Et des Vierges folles.

—

Fatue.

Partimini lumen lampadibus
Pie sitis insipientibus. . . . .
Dolentas! chaitivas! trop i avem dormi.

Prudentes.

De nostr' oli queret nos a doner;
No n'auret pont, alet en achapter
Deus marchaans que lai veet ester.

Fatue.

Dolentas! chaitivas! trop i avem dormi.

Mercatores.

Domnas gentils,.... nou vos poem doner
... Alet areir a vostras sajes seros,
Faites o tost, que ja venra l'espos.

Fatue.

Dolentas! chaitivas! trop i avem dormi.
A misere! nos ad quid venimus!

1087.

LOIS DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

Ce sont les leis et les costumes que li reis William grantut à tut le peuple de Engleterre apres le conquest de la terre. Ice les meismes que le reis Edward sun cosin tint devant lui . . .

. . . .

ART. XXXV. Si femme est jugée a mort ua defacum de membres ki seit enceintée, ne faced lum justice desquele sait deliuere.

1095.

LE CRI DES CROISÉS.

En langue d'oil :

Diex el volt.

En langue d'oc :

Deus lo volt.

1099.

ASSISES DE JÉRUSALEM,

Revisées en 1250 *et en* 1369.

Chap. I. — Quant la sainte cité de Jerusalem fu conquise sur les ennemis de la crois, en l'an de l'incarnacion nostre Seigneur Jesu-Crist MXCIX,

par un vendredy, et remise el pooir des feaus Jesu-Crist, par les pelerins qui s'ehmurent à venir conquerre la, par le preschement de la crois, qui fu preschée par Pierre l'Ermite, et que les princes et les barons qui l'orent conquise, orent ehleu à roy et à seignor dou royaume de Jerusalem le duc Godefroy de Buillon... il ne volt estre sacré à roy ne coroné à roy el dit royaume, por ce que il ne volt porter corone d'or la ou le roy des roys Jesu-Crist, le fis Dieu, porta corone d'epines..... il ehleut... sages homes à enquerre et à savoir... les usages de lors terres... et firent mestre en escrit... il concuilli de ceans escrits ce que bon li sembla, et en fit assises et usages que l'on deust tenir et maintenir. . . . .

. . . . .

83. Quant l'on doit pleidoier de murtre soutillement, et quant se le cors huse. . . . .

120. Coment l'on se doit clamer de plegerie. . .

226. Coment le banier doit semondre les homes dou Seignor.

1100.

CHANSON DE GUILLAUME,

DUC D'AQUITAINE.

(*Langue d'oc. Troubadour.*)

No sai quora m sui endormitz,
Ni quora m velh, s'om no m'o ditz.
Per pauc no m'es lo cor partitz
    D'un col corau;
E no m'o pretz una soritz
    Per sant Marsau.

1110.

ICI SONT LI QUATRE LIVRE

Des Dialoges Gregoire, le pape del borc de Romme.....

—

En un jor, je depreissez de mult grandes noises des alquanz seculiers, asqueiz en lur negoces à la foix sumes destraint, solre meismes ce ke certe chose est no nient devoir. Si requis une secrete liue qui est amis à dolor, u tot ce ke la moic occupation desplaisoit è moi, aovertement soi demosterroit, et totes les choses ki soloient en moi mettre lo dolor, assembleies loisablement venroient devant mes oez.

1123.

MARBODE.

Poème sur les pierres précieuses.

—

Evax fut un mult riche reis
Lu reigne tint des Arabais.
Mult fut de plusieurs choses sage,
Mult appris de plusieurs langages.
Les set arts sut, si en fust maistre,
Mult fut poischant, et de bon estre
Grans tresors et d'or et d'argent,
Et fut larges à tuite gent.
Pur lez grant sen, par la pruece,
Kil ot, et grant largece
Fut connuz et mult amez.

1133.

FRAGMENT D'UNE CHARTE

De l'abbaye de Honnecourt.

—

Jou Renaut seigneur de Haukourt kievaliers et Jou Eve del Cries del Eries Kuidant ke ou jor ki sera nos ames kieteront no kors, por si traira Dius no seigneurs et ke no paierons rakater no fourfait en emmonant as Iglises de Dius et as povres. Par chou desorendroit avons de no kemun assent fach no tilanment et desroins vouletat en kil foermaneh.....

———

1140.

SERMON DE SAINT BERNARD

De la Nativité nostre Signor.

—

... Et par kai fist-il ceu, chier freire, ou quels fu li besoigne por kai li Sires de majesteit s'umi-

liest, et s'abreviest ensi, si por ceu non keu vos ensi faciez?... anz vos conformeiz à lui et si soiez renoveleit par l'esperit de vostre cuer. Estudiez vos en humiliteit, ki est fondement et warde de totes vertuiz; enseuez lai, car ele sole puet salveir vos ainrmes... orgoils est ki soffert ne puet estre, ke lai soit enfleiz et esleveiz li vermissels, lai ou li divine majesteiz humiliat lei meismes.

1145.

GERARD DE VIAENE.

La pucelle Aude au coraige vaillant
Estoit remeise as fenestres plorant.
Là regrettoit son frère bellement
Oliviers, freire, k'ais de grant hardement.
. . . .
Mais la pucelle commança à crier :
— Oliviers, freires, ou estes voz aleiz?

J'ai m'an veut si li niez Karlo porter,
En l'ost le roi, pour mon cors vergonder :
Moi iert la honte, vos seroit reprové,
Olivier l'ot, a poe n'est forseneiz.

1150.

LETTRE DE SAINT BERNARD

A son ami Raimond.

A gracieus et bien heureis en fortune et richesce Raimond, chevalier sires dou Chasteil-Ambroise, Bernard, demenés en temps de villece. Salut.

Demandei aiz a nos de estre ensignez de la cusanson, et de la manière de plus proufitablement gouverneir les choses et chevances familiaires, et comment li peire de la maignié qui est chief..... se doit avoir et....

1155.

MYSTÈRE

De la Résurrection du Sauveur.

En ceste manère recitons
La seinte resureccion.
Primerement, apareillons
Tu les lius e les mansions :
Le crucifix, primerement
E puis après le monument.
Une jaiole i deit aver
Pur les prisons emprisoner.
Enfer seit mis de cele part,
Et mansions de l'autre part,
E puis le ciel; e as estals,
Primes Pilate od ces vassals
Sis u set chivaliers aura.

1160.

LA VIE DE SAINTE BATHILDE.

—

Cheste dame fut née de Sessoigne et extraicte de royal lignie, et fut en sa jouece ravie des mescreans: et fu par la porveanche nostre Seigneur amenée en cest pais et vendue a un hault home qui avait nom.....

—

1170.

ROBERT WACE,

Roman du Rou.

—

Willame Longe Espée fut de hault estature,
Gros fu par li espaules, greile par la chainture;
. . . .
Oils dreits et apers ont, e dulce regardeure

Mez à sis anemiz semla mult fiere e dure,
Bele nez e bele buche, e bele parliure.
Fors fu come Jahanz, e hardiz sainz mesure
Ki son colp atandi, de sa vie n'ont cure...

. . . .

Par vinz, par trentaines, par cenz,
Unt tenus plusieurs parlemens. —
Privéement unt porpalé
Et plusurs l'unt entre els juré
Ke jamez, par lur volenté,
N'arunt seingnur ne avoé.

. . . .

Moult par ce Gastinoiz et destruit et robé,
Estampes ont détruite, et le bourg ont gasté.
Et toute la terre mise en chetiveté.
Ni a roi ne baron, qui liait destorbé.
D'Estampes torna Rou vers Vilumez tout droit.

. . . .

A Saint-Briçon de Valmerei
Fu la messe chantée el rei
Li jor ke la bataille fu;

Grant poor i unt si cler éu.
A Valmerei Franceiz s'armerent
Et lors batailles ordenerent.

1175.

PSAUME PREMIER.

Beoneuret li hom ki ne alat el conseil de feluns, en la veie de pecheurs ne stout, et en la chaere des escharnisurs ne sist.

Mais en la lei del Seinur la voluntet de lui ; et en la lei de lui penserat par jur e par nuit.

Et iert ensement cume fust tresplantet dejuste les ruissels des ewes, lequel sun fruit durrat en sun tens.

1178.

CHRESTIEN DE TROYES.

Li romans de Perceval.

—

Hors d'une belle chambre vint
Une moult tres gente pucelle,
Blanche, com' fleur de lys nouvelle,
Moult estoit richement vêtue;
Est droit à Perceval venue.
Par Dieu, le roi de majesté,
L'a moult bonnement salué,
Perceval son salut lui rent,
Qui bien scavoit à escient,
Qu'elle etoit sa germaine suer,
Mais ne veut descouvrir son cuer.

1180.

PHILIPPE AUGUSTE.

Charte d'affranchissement.

—

Au nom de la Sainte Trinité; *Philippus* par la grâce de Dieu roy des Francois.

Nous, pour l'ame de nostre père le roy Loys et la nostre, et de l'âme de nos ancesseurs, tous les, et les nos, et les servs que nous appelons homes de cors, quiconques sunt à Orleans et aux villettes d'environ la cité, dedans la quinte liue demorans, en quelque terre ils auront démoré, absolons à tousjors de tout le joug de servitude, et as et leurs filz, et leurs filles, et volons que ilz soient autressint franc come se ilz n'eussent esté oncques nez ne sers.....

1180.

THIBAUD DE MARLY.

Vers sur la Mort.

—

Mors, ti suelent cremir li saige,
Or ceurt cascuns à son damaige,
Qui n'i puet avenir, s'i rue :
Por ce ai-je cangié mon coraige
Et ait laissié et gin et raige ;
Mal se moulle, qui ne s'essue.

1182.

ÉPITAPHE.

—

Chi gesist Baldouins de Grinckur
Ki triespassat d'enroisur.

Chil fuet en l'Ouriens,
U chil luit à tos jors forment.
Mais n'en fot millour et grobis
Diex, trayez cil en vo perdis.

MCLXXXII.

1184.

QUENES DE BETHUNE.

Bele, doce, dame chiere,
Vostre grant beautés entiere,
M'a si sorpris
Que sé j'ere en paradis
S'en renvenroie arrière,
Par covent que ma proiere
M'eust la mis
Que fuisse vostre ami
N'a moi ne fuissiez fière.

Car ains en nule maniere,
Ne forfis
Que fuissiez ma guerrière.

Por une qu'en ai haïe,
Ai dit aux autres foli
Come irous;
. . . .

1185.

AUBOINS DE SEZANNE.

—

Bien cuidai toute ma vie
Joie et chansons oublier,
Mais la comtesse de Brie,
Cui commans je n'os veer,
M'a commandé à chanter :
Si est bien droit que je die
Quand li plaist à commander

Je di que c'est grant folie
D'assaier né d'esprover
Né sa fame ne s'amie,
Tant come on la vuelt amer.
Ains se doit on bien garder
D'enquerre par jalousie
Çou qu'on n'i vodrait trover.

1190.

ORAISON DOMINICALE,

Tirée d'un manuscrit

De la Bibliothèque de Saint-Victor.

Sire Pere qui es ès ciaux, saintefiez soit li tuens nons, auigne li tuens regnes, soit faicte ta uolenté, si come ele est faite el ciel, si soit ele faite en terre. Notre pain de cascun jor nos done hui, et pardone nos nos meffais si come nos pardonons à

çus qui meffait nos ont. Sire ne soffre que nos soions tempté par mauvesse temptation, mes, Sire, deliure nos de mal. *Amen.*

1195.

VIE DE SAINT IGNACE.

..... Quant Trajanus le vit, si li dist : Les tu chous maus deales qui mes comandemens trespasses, et fais as gens nostre loi desguerpir. Sains Ignaces li respondi : Nus ne devroit apeler bon crestien dyale, ca li deales sont molt loing des sergans Dieu.

1196.

RICHARD CŒUR-DE-LION.

Sirvente adressé au Dauphin d'Auvergne.

(*Langue d'oc*).

Dalfin jeus voill deresnier
Vos e le comte Guion,
Que an en ceste seison
Vos feistes bon guerrier
E vos jurastes ou moi;
E m'en portastes tiel foi
Com n Aengris à Rainart
E semblès dou poil liart.
. . . .
Vai sirventes, je t'envoi
En Auvergne, e di moi
As deus comtes de ma part
S'ui mès font pès, Dieu les gart

1197.

LE DAUPHIN D'AUVERGNE,

Sirvente en réponse au roi Richard.

(*Langue d'oc.*)

Reis, pois que de mi cantalz
Trobat avetz cantador;
Mas tan me faitz de paor,
Per que torn à vos forsatz,
E plazentiers vos en son.
Mas d'aitan vos ocaison
S'oimais laissatz vostres fieus
No m mandetz querre los mieus.
. . . .
Reis, hoimais me veiretz prou...

1198.

TRADUCTION DE LA PASSION

De notre Seigneur Jésus-Christ.

—

..... Et quant Pieres estoit en la cort de lez, se vint une des ancelles lo soverain prestre, et quant ille ot veut Pieron ki se chafieuet al feu, se lesvui ardeit et se dist à luy : Et tu estoies avec Jehu de Galileie. Cil desuoiet davant toz et se dit : Ne ni sai ne ni nentent ce ke tu dis. . . . . . .
Maintenant lo parax chanteit li jas..... se recordeit Pieres la parole Jhesu.

—

1199.

CHRONIQUES DE SAINT-DENIS.

Philippe après l'interdit.

—

Tant fu li Rois corrociez de ceste chose, que il bouta hors de leur siege toz les prélaz de son

roiaume pour ce que ils s'estoient consenti à l'interdit; à leurs chanoines et à leurs clers tollit toz leurs biens... et que toutes les rentes et li fié que ils tenoient de lui fussent sesi... et plus en comble de tout mal, il enclost au chastel d'Estampes la reine Ingebore s'espouse, sainte dame et religieuse, et aornée de toutes bones mors.

1200.

MAURICE, ÉVÊQUE DE PARIS.

Sermon aux prêtres.

..... Si nos besoignes avoir trois coses, la premeraine chose si est saincte vie; la seconde est la sciense qui est besoignable al prevoire a soi et a autrui conseillier; la tierce est la saincte predication par coi ly prestres doit rapeler le puple de mal à bien..... Après si doit estre soffrant si on li dit, se on li fait du mal, et doit doner par ce es-

sample de patience à aultres. Si doit estre humeles, benignes.....

1203.

ÉPITAPHE.

Chi gist Gillis de Cavelerie,
Molt hardi fiust en kavalerie;
Si fort fiust et si artillens,
Kil nient creinoet ni rey ni quens.

MCCIII, en Jugn.

1205.

L'HISTOIRE DE BEUFVES DE HANTONNE

Et de la belle Josienne sa mie.

. . . .

Quant Beuves ot des III fieus coronez

Et dans Sabaut richement asenes,
Beuves entra sor la mer en ses nes
Et esra tant que il fu arives
En cele tere ou Ihesus Crist fut nes.
Dont il estoit rois et sire clames.
Grant joie en fit et ses riches barnes
Et Yosiane dont il estoit ames,

1208.

ÉPITAPHE.

Chy gist Regnaud de grand regnon,
Signor d'Alkur fot en sison
Me dame Alix fot si ipeuse;
Chiels deviert en fiests peneuze,
Periez por chiaus.

MCCVIII

1210.

VILLE-HARDOUIN (GEOFFROY DE).

Histoire de la conquête de Constantinople.

Or poës oïr estrange fierté que li dus de Venise feist, qui viels homme estoit et rien ne veoit, (*Henri Dondolo* aveugle) il estoit tout armé au chief de sa galie, et avoet devant le gonfanon de Saint-Marc. Il escria as siens qu'il le meissent à terre veistement, ou se non il feroit justice de leurs cors... et cil qui dedans estoient saillirent fors ... Dont vindrent tuit à terre, et cil des huissiers saillirent fors, et cil des grands nés entrerent ès barques et saillerent hors qui ains ains, qui miels miels. Lors veissiés assaut grans et merveilleus; et bien le tesmoigne Joffrois, li mareschaus de Champagne, qui ceste œuvre traita, et tout vit cela à l'ueil.

1215.

ORDONNANCE DE JEAN-SANS-TERRE,

Roi d'Angleterre.

—

Jehan par la grace de Deu, roi d'Angleterre, as arceveskes, as eveskes, as abbez, as contes, as baron, as foresliers, as vicontes, as prevoz, as ministres, et à soy ses baillez, et ses féels. Saluz.

. . . . . .

Nores ne ferons viscontes, justices, ne baillez fors de tels qui sachent la lei de la terre, et la voillent bien garder.

1220.

CHRONIQUE DE TURPIN.

TRADUCTION.

. . . . . Et Kallemaine et ses os... qui encore ne savoient rien de l'occision qui en Raincevaus avoit esté. Lors... Rollant... si tenoit encore Durandal s'espée... Quant il l'eut grant piece tenue et regardée, il la commença a regreter aussi come en plorant et dist en telle maniere.

« O espée très belle, claire et resplendissans...
» qui usera plus de ta bonté ? qui t'aura ? qui te
» tendra ?... O tantes fois ay vengé par toi le sanc
» nostre Seigneur Jhesu-Crist. O quans milliers
» anemis ai occis par toy, tant Sarrazins et Juis et
» autres anemis de la crois destruiz... Je ai trop
» grant duel, se mauvaiz chevaliers perrecheux t'a
» apres moy. Je ai trop grant doleur, se Sarra-
» zins... te tient et te manie apres ma mort ! »

Quant il ot ainsi s'espée regretée, il la leva contremont, et en fert trois merveilleux cox on perron

de marbre, qui devant lui estoit; car il la cuidoit brisier, parce que il avoit paour que elle ne venist ès mains ed Sarrazins. Que vous conteroit on plus? Li perrons fu coupez d'amont jusques en terre, et l'espée demoura saine et sans nule briseure, et quant il vit que il ne la porroit despecier en nule maniere, ci fut trop dolens.

Son cor d'yvoire mist à sa bouche, et comença à corner par si grant force come il pot plus... Lors sonna l'Olifaut par si grant vertu que il le fendi... Tantost come Kallemaine oy le son du cor Rollant, il vout retourner... mais li faus Ganelons... dist : « Sire, ne retournez pas arriere pour doute » que vous aiez de Rollant, car il a de coustume » que il sonne volentier por poi de chose... chassant et cornant apres aucune beste parmi ce » bois. »

O deloyal trichierres! o li conseil Guenelon qui bien doist estre comparé à la traïson Judas!

1221.

CONVENTION

Entre Jeanne comtesse de Flandres, et Mahaut dame de Tenremonde.

Je Mehaus dame de Tenremonde fas à savoir à tous ceus. . . . . . que li uns ne puet cacier serf ne aubaine ne homme d'avoierie ne ancele el demaine à l'autre, mais ès fiefs le puet il cachier et suir, et leur homme les suiront ; et c'est à savoir d'endroit lavoerie de S. Bavon de Gand...

1224.

PHILIPPE DE MOUSKE.

Tiebaus, li quens des Campenois
Ot, puis, en France moult d'ennoy,
Quar il ot le roi en covent,

Une fois et autre sovent,
Que sa fille n'auroit baron
Se par le congié del roi non.
Et li rois sans faire autre tence
Le resemont de convenance
Et si sement les osts pour lui.
. . . .
Et si, dut aler outremer
Et en Navarre demorer
Sept ans. Mais li freres le roi
Messire Robers, cel desroi
Ne li vot pardonner ne s'ire.

1225.

HISTOIRE

De la guerre des Albigeois.

(*Langue d'oc.*)

Dins la ville de Beziers son intrats, ou foune fait lo plus grand murtre de gens que jamais fossa

fait en tout lo monde. Car aqui non era sparniat viel ni jove; non pas los enfan que popavan; los toaven et murtrisian, la quella causa vesen por los dits della villa, se retireguen losque poud dian dias la grant gleysa de San Nazary, tant homes que femes.

1228.

CI COMMENCE LI ROUMANS

Dou chastelain de Couci et de la dame de Fayel.

. . . .

Connaissiés vous ces armes cy?
C'est dou chastelain de Coucy.
En sa main la lettre li baille,
Et li dist : Dame créés sans faille,
Que vous son cuer mengié auès.
De certain savoir le pouès.
La dame atant li respondy :

. . . .

Je vous affi certainement
Qu'a nul iour mès ne mengeray
D'autre morsel ne metteray
Deseure si gentil viande
. . . .
Lors est à icel mot pasmée.

1230.

PSAUME PREMIER.

Beneit soit le bier qui ne forcée el cunseil des engrès, et ne estuel en voie de pécheours, et ne siet en la chaiere de pestilence.

Mais sa volenté fust en la volenté de nostre Seignor; et il pensera en la lei, par jour et par nuit.

Et il sera si com arbre que plantée est juste le cours des eawes, le quel donra son fruit en temps sesonale.

1233.

COMPROMIS

Entre l'Evêque de Liége Jean II, et Gautier II, seigneur de Malines.

Entre mon saingor Johan le veske de Liege et le glise, et mon saingor Watir Bertaut, sont ensi asentit quilhs ont pris mon saingor Henri de Beaumont larchedyakene de Lige. . . . .
. . . Et se nus deas at nient entrepris puis que li chartre fu faite en vers l'autre, de chose ki montet à fies ne a heritage.

1239.

THIBAULT COMTE DE CHAMPAGNE

Et roi de Navarre.

—

Amor le veut, et ma dame m'en prie
Que je m'en part, et moult l'en merci,
Quand par le gré ma dame m'en chasti
Meillor reseon ne voi à ma partie.

1245.

MARIE DE FRANCE,

Dou leu è de l'aingniel.

FABLE.

—

Ce dist dou leu è dou aignel
Qui beveient à un rossel,

Li lox à la sorse beveit
E li agniaus à-vaul esteit.
Irieement parla li luz
Ki mult esteit cuntraliuz :
Par mantalent palla à lui.
Tu m'as, dist il fet grant anui.
Li aignez li ad respundu,
—Sire, eh quoi donc? — Ne veis tu
Tu m'as ci ceste aigue tourblée,
N'en puis boivre ma saolée,
Autresi m'en irai, ce crei,
Cum jeo ving, tut murant de sei.
Li aigneles adunc respunt :
— Sire, ja bevez vos à-munt,
De vus me vient kankes j'ai beu?
—Qoi, fist li lox, maldis me tu.
L'aigneax respunt : —N'en ai voloir :
Li loux dist : —Jeo sai de voir,
Ce meisme me fist tes pere
A ceste surce à od lui ere.
Or ad sis mois, si cum jeo crei
Qu'en retraiez, feit-il, sor mei?
N'iere pas neiz, si cum jeo cuit,
E coi pur ce, li lus a dit,

Ja me fuz tu ore cuntraire
E chose ke tu ne deiz faire ;
Dune prist li lox, l'engniel petit
As denz l'estrangle, si l'occit.

1250.

RUTEBEUF.

Qui fame vorroit decevoir,
Je li faz bien apercevoir
Qu'avant decevroit l'anemi,
Le deable en champ arrami
Cil qui fame viant justiser,
Chacun jor la puet contrister
Et lendemain r'est tote saine
Por ressuffrir autre tel paine.

1255.

GUILLAUME DE LORRIS.

Le Roman de la Rose.

—

Ou vingtiesme an de mon aage
Ou point qu'Amors prend le paage...
Si vi ung songe en mon dormant
Or veil ce songe rimaier...
Ce est li Rommanz de la Roze
Ou l'art d'amors est tote enclose
. . . .
Celle por qui je l'ai empris,
C'est cele qui tant a de prix,
Et tant est digne d'être amée
Qu'el doit estre rose clamée...

Costume de Franchise.

Moult fu bien vestue Franchise
Qu'i n'est vesteure si bele

Cou sousquanie a damoisele...
Fame est plus cointe et mignote
En sousquanie que en cote.

1260.

BRUNETTO LATINI.

Trésor.

Se aucuns demandoit pourquoi chis livres est escrit en roumans, pour chou que nous sommes italien, je diroie que c'est pour chou que la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens.

1260.

GIRARDINS D'AMIENS.

Début du Roman de Meliadus de Leonois.

—

Girardins d'Amiens qui plus n'a
Oi de ce conte retraire
N'y voet pas mensonge attraire,
Ne chose dont il fut repris;
Ains come a la le conte apris
L'a rymé au mieulx qu'il savoit.

1262.

ADAM DE LA HALLE.

Le Jus Adan.

—

Maistre Henris.

Maistre, qu'est-che chi me lieve,
Vous connissiés-vous en cest mal?

Le Fisisciens.

Preudons, as tu point d'orinal?

Maistre Henris.

Oïl, Maistres, vès-ent chi un.

Le Fisisciens.

Feis-tu orine à engun?

Maistre Henris.

Oïl.

Le Fisisciens.

Cha dont, Diex i ait part!
Tu as le mal Saint-Liénart.

1269.

SAINT LOUIS.

Ordonnance contre les blasphémateurs.

—

Si aucune personne de l'aage de quatorze ans ou de plus fait chose ou dit parole en jurant, ou autrement qui torne à despit de Dieu ou de

Nostre Dame ou des Sainz, et qui fut si horrible qu'elle fust vileine à recorder , il poira 40 livres ou moins, mès que ce ne soit moins de 20 livres.... Et si il estoit si poure que il ne peust poyer la poine de susdite... il sera mis en l'eschielle l'erreur d'une luye. (Une heure de jour).

Et si cette personne... soit de l'aige de dix ans, ou de plus jusqu'à quatorze ans, il sera battu par la justice du lieu, tout à nud de verges en apert... C'est as savoir li homme par hommes, et la fame par fames sans presence d'homme.

1270.

L'ALPHONSINE.

Coutume de Riom en langue romane.

So es assabar que per nos et per nostres successors, noun sya faita en la villa dita falha, o questa, o alberjada, ny empruntarem a qui meymes , si no de grat a nos prestar voliont l'habitant en questa meyma villa.

1270.

SAINT LOUIS.

Les Établissements.

LIVRE I.

Loeys, Roys de France par la grâce de Dieu, à tous bons chrestiens, habitans el royaume et en la Seignorie de France, et à tous autres qui y sont presens et à venir. Salut en nostre Seingnieur.

Pour ce que malice et tricherie est si porcreüe entre l'umain lignage, que les uns font souvent aux aultres tort et anuy, et meffès en maintes manières, contre la volonté et le commandement de Dieu, et n'ont li plusours poor, ni espouvantement du cruel jugement Jésus-Christ, et pour ce que nous voulons que le pueple qui est dessoubz nous puisse vivre loyaument et en pès, et que li uns se garde de forfere à l'autre... Nous, en appelans l'aide de Dieu qui est juge droicturier sur tous autres, avons ordené

ces establissements, selon lesquiex nous volons que l'en use ès cours laies, par tout le royaume et la seigneurie de France.

CHAPITRE II. — *De deffendre batailles, et d'amener preuves.*

Nous deffendons les batailles... en toutes querelles, mais nous n'ostons mie les denis, les responses, les contremans, qui ayent esté accoutumés selon les usages... fors étant que nous en ostons les batailles. Et en lieu des batailles, nous mettons prüeves des tesmoins ou des chartres, selon droit escrit en code et titre *de pactis*.....

1272.

CHRONIQUE.

Or revenons au roi de Navarre qui avoit fait mariage de sa fille au conte de Bretaigne, et mout furent bien ensemble, et usoit li rois de Navarre del tout par son conseil... Et li quens li fist entendant que li Rois de France li faisoit

tort du fief de Blois, et dist qu'il li feroit r'avoir sé il voloit, car il avoient bon povoir entr'aus deus et par lor amis.

Li rois de Navarre le crust, si fist que fol. Quar il en eust été mal baillis si la royne Blance ne fust, qui tant fist qu'il fust apaisié à son fil.

1275.

JEAN BODEL.

C'est li jus de saint Nicholai.

Li Preecieres.

Oiiés, oiiés, seigneur et dames,
Que Diex vous soit garans as ames!
De vostre preu ne vous anuit;
Nous volommes parler anuit
De saint Nicolai, le confès,
Qui tant biaus miracles a fais.

1280.

CHRONIQUE DE REIMS.

—

Si avint qu'il ot un roi en France qui ot non Loeys li Justiciers, et por çou ot non li Justiciers que il tenoit très bien ustice, né ne pendoit pas les maufaiteurs à son brasel, si come font orendroit li mauvais prince qui desirent que on face maus et mellées pour lor bourse aemplir.

Cil rois Loeys ot de sa femme deux fius : li ains nés ot non Robiers et li mainsnés Loeys. Cuis Robiers estoit de petit esciant, né rien ne savoit. Et Loeys estoit sages et entendans.

———

1283.

PHILIPPE DE BEAUMANOIR.

—

I.

Ci commenche li livres des coustumes et des usages de Biauvoisins (Beauvoisis), selonc ce qu'il

courait ou tans que c'est livres fut fez c'est assavoir en 1283.

La grant esperance que nous avons de l'aide à cheli par qui toutes choses sont fetes, et sans qui nulle bonne œuvre ne porrait estre fete, che est li Pere, et li Fies, et li Saint-Esperiz.

II.

Traduction de Guillaume de Tyr.

Si grant haine estoit entre le Roi et le conte de Jaffa, que chacun jor creissait plus en plus.... et le roi queroit achaison par quoi il peut desevrer tot apertement le mariage qui iert entre lui et sa seror.

1284.

PIERRE III, ROI D'ARAGON.

Appel à ses peuples, contre l'invasion de Philippe-le-Hardi. (Langue d'oc.)

—

. . . .

E mos neps que sol flors portar
Vol cambiar, don no in sap bo,
Son senhal; et auzem comtar
Que s fai nommer rei d'Arago.
Mas cui que plass' o cui que pes,
    Los meus Jaques
Se mesclaron ab seus tornes...

———

1288.

CHRONIQUE DE SAINT-DENIS.

Année 1234.

—

Assès tost après que le roy ot espousè femme, le conte de Champaigne commença à contrarier

le roy, et à enforcier ses villes et ses chastiaulx et à faire garnisons....

Li rois qui toujours fu piteux lui octroia paix et accordance, à celle paix faire fu la reine Blanche qui dit : Par Dieu conte Thibaus...

Le conte regarda la roine qui tant estoit bele et sage que dans la grant biauté d'elle il fut tout esbahis. Si lui respondi : Par ma foi, Madame, mon cueur, mon corps, et ma terre est en votre commandement...

Et pour ce que parfondes pensées engendrent mélancolies, il lui fu loès d'aucuns sages homes qu'il s'estudiast en biaux sons de vieille, et en douls chans delitables.

1290.

LE SIRE DE JOINVILLE.

Le saint Roi fu à Corbeil à une Penthecouste, là ou il ot quatre vins chevaliers. Le Roy descendi après manger au praël, desouz la chapelle, et par-

loit à l'huys de la porte au conte de Bretaigne, le pere au duc qui ore est, que Dieu gart! Là me vint querre mestre Robert de Cerbon, et me prist par le cor de mon mantel, et me mena au Roy, et tuit li autre chevalier vindrent après nous, lors demandai-je a mestre Robert.

— Mestre Robert, que me voulez-vous? Et me dist : — Je vous veil demander se le Roy se seoit en ceste praël; et vous, vous allez seoir sur son banc plus haut que li, se on vous en devroit bien blasmer?

Et je li diz que oil.

1291.

GUIART DESMOULINS.

Li maistrer en hystoires regarda que li quatre evangeliste Mahieu, Marc, Luc et Jehans ne parolent que d'une meisme chose par diverses paroles; si ne voult mie ordonner les quatre evangelistes en ses hystoires, ainsi comme ils girent

en la Bible, ains commença à Luc,... et prit partie de luy et puis ala à Mahieu, et puis ala à Marc,... puis de l'un, puis de l'autre.

1292.

ACTE DE FOI ET HOMMAGE

De Jean de Baliol, roi d'Ecosse, à Édouard I, roi d'Angleterre.

..... ie Johan de Baillol, rey de Escoce, deuien nostre home lige de tot le Reaume de Escoce, oue les Aportenances, e a quant qe il y apent : lequel ie tieng, e dei de dreit, e cleim par moy, e mes heyrs... e fey e leauté porterai a uous e a uos heyrs.....

1295.

GUILLAUME DE NANGIS.

Chronique.

M. S. Challes, comte de Valois, Loys, comte d'Evreux... et autres... princes, comtes, ducs, barons et chevaliers, et les autres nobles compagnons à pié et à cheval, ès Flamens lors isnelement se plungierent et embatirent, et vers le Roy se trestrent qui vertueusement et noblement se combattoit... lors adonc icheüs nobles... en la bataille entrans, merveilleuse et aigre fu faite la bataille, mais les Flamens furent de tout en tout obruez et accravantés.

1300.

JEHAN DE MEUNG.

Le Roman de la Rose

(Continué).

—

Car nature n'est pas si sote,
Qu'ele feist nestre Marote
Tant solement por Robichon,
Se l'entendement i fichon
Ne Robichon por Mariete,
Ne por Agnès, ne por Perrete.
Ains nous a fait, biau filz, n'en doutes
Toutes pour tous, et tous pour toutes;
Chascune pour chascun commune
Et chascun commun por chascune.

1306.

CÉRÉMONIES DES GAGES DE BATAILLE.

Comment se doit faire ung Chevalier.

—

..... Alors le seigneur ou chevalier doit prendre l'espée de l'escuier ; et dire : Je te fay chevalier au nom de Dieu, de nostre Dame et de notre chief monseigneur Saint-George le bon chevalier, pour nostre vraye foy, saincte Eglise et iustice loyaument soustenir.....

1309.

TITRE DE CONCESSION.

—

Louis, fils de roy de France, comte d'Evreux, à tous ceulx..... salut en notre Seigneur. Comme nos bourgeois d'Estampes, de Brierres-les-Scellées, et de Villeneuve jouxte Estampes, nous eussent, par plusieurs foys, requis que nostre ga-

renne de lievres et conilz estant ès villes dessuz dictes.... voussissions abattre, et mettre à nient pour plusieurs dommaiges et griefs,... nous, considerans les griefs.... voulant incliner à leur amiable requeste espargne aux dommaiges et faire leur grace. Reconnaissons avoir vendu ,| quitté, cedé, etc.

1311.

ÉPITAPHE.

Ci devant gist en iceste aire
Li cors Thomas lapothecaire,
Qui passa neuf jours en janvier,
Lan troi cens XI, et un millier.
Diex qui venra pour nous jugier,
Le vuelle avec lui hebergier.

1316.

GEOFFROY DE FLEURI,

Argentier du roi Philippe-le-Long.

C'est le compte de moy Gyeffroy de Flouri, des receptes et mises faites par moy pour plusieurs besoignes appartenant aus chambres nostre sire le Roy, madame la Royne, pour Philippe nostre jeune seigneur, et nos jeunes dames filles le Roy ... et pour le petit Dauffin; du XIIe jour de julet. l'an M. CCC. XVI,... pour madame Marguerite,... une robe de marbré de 3 garnemenz. Item un corsset roont à pourfil. Item une pelice de griz couverte de cendal.... pour le Dauffin,... une robe de marbré,... un peliçon de griz,... une robe de vert gay de 4 garnemenz.... pour 266 journées et veilliées de vallès cousturiers qui ont cousu les robes...

1330.

UN MIRACLE DE NOSTRE-DAME.

—

Cy commence un miracle de Nostre-Dame, comment le roy Clovis se fist crestienner à la requeste de Clotilde, sa femme, pour une bataille que il avoit contre Alemans e Senes, dont-il ot la victoire; et en le crestiennent envoia Diex la sainte Ampoule.

. . . .

AURELIAN.

... Je vous conseil, vueillez requerre
D'umble cuer la vertu divine
(Je dy le Dieu que la royne
Ma dame si souvent vous presche).
Que de ceste gent vous despeche;
Et li promettez a delivre
Que, se à honneur vous en delivre
En li croirez.

. . . .

CLOVIS.

Jhesu-Crist, filz de Dieu le vif,
Qui mez de tribulacion
Les cuers en consolacion,
Et à ceulx qui leur espérance
Mettent en toi et ont fiance
Sequeurs, et leur donnes t'ayde,
Se me dist ma femme Clotilde.
Sire humblement te requier, voire
Que me veuilles donner victoire
De mes ennemis qui sont cy.
Et se je voy qu'il soit ainsy,
Je te promets que me feray
Baptiser et en toi croiray.

. . . .

CLOVIS.

..... Dame royne, Dieu vous tiengne
En s'amitié.

CLOTILDE.

Chier Sire, pour la Dieu pitié,
Qui vous a ce salut apris,
Ne ou avez vous vouloir pris
De le me dire?

CLOVIS.

Ce a fait Jhesu-Crist, nostre Sire.
M'amie, qu'a vray Dieu je tieng...

1340.

PSAUME PREMIER.

Beneuré est li homs qui n'ala pas ou conseil des felons et qui ne stut pas en la voie des pecheurs, et qui ne sist pas en la chiere de pestilence.

Mais sa voulenté est en la loy nostre Seigneur, et en la loy d'icellui pensera par jour et par nuit.

Et il sera comme li fust qui est plantés de costé le decourement des yeaues, qui donra son fruit en temps.

1345.

AGNÈS DE NAVARRE

A Guillaume de Machault.

—

Mon très douls cuers et très loyal amis... Onques lettres ne vinrent si bien a point comme les vostres derrenieres. Quant je les vis, oncques n'os joie qui si m'alast au cuer... A peine me povoie-je soutenir de joie quand je les tins... et toutes fois li cuers me revint et men alay en ma chambre, disant que je m'alaye reposer un po,... et fermay ma porte et leus vos doulces lettres... et souhaide bien souvent que je fusse vostre chappelain ou vostre clerc pour tous jours estre en vostre compaignie... vostre très loyale amie.

GUILLAUME DE MACHAULT

A Agnès de Navarre.

—

Mon très doulx cuers et ma très doulce amour,... vous estes des dames la fleur, le fruit d'onneur,

l'estoc de bonté et de toute biauté... et si je vous jure et promez qua mon pouvoir oncques Lancelos nama Genevre, ne Paris Helaine, ne Tristan Yseult plus loyaument que vous serez de moy amée et servie..... Hélas mon très douls cuers, vous m'escrisiez que pour me veoir souvent, vous voldriez estre en petit estat avec moy, mais par Dieu il n'est si petite chose au monde que je ne voisisse faire entour vous tous les jours de me vie, pour vous voir et oyr à mon gré...

1350.

PREFACE D'UNE TRADUCTION

Des Psaumes de David.

Et pour ceu que nulz ne tient en son parleir ne règle certenne, mesure ne raison, est langue romance si corrumpue qu'à poinne li uns entend l'aultre ; et à poinne peut on trouveir à jourd'ieu persone qui saiche escrire, anteir ne prononcieir en une mesme semblant manieire, mais escript,

ante et prononce li uns en une guise et li aultre en une aultre...

1350.

LES PSAUMES DE DAVID.

Cesci lou Psaltier trait et translatait en romans. — Selone lou commun laingaige, au plus pret dou latin qu'en puet bonnement

PSAUME II.

1. Pourquoi firmissent et son troublez et courirciet li gens, et li pueuples ont penceit vaniteit et pour niant.

2. Li roys de terre et li princes se sont tuit mis ensemble, et estoit d'un escort encontre nostre Signour et contre son eslut et son Crist.

3. Or esronpons leurs loiens, et nous jettons fuer de lour subjection et dure servitude.

1355.

LE COMBAT DES TRENTE.

...S'écria Dubois : Beaumanoir où es-tu?
De celui es vengé! il gît mort estendu

. . . .

Grande fut la bataille, et longuement dura
Et le chapple horrible, et deça et dela
La chaleur fut moult grande, chacun si tressua
De sueur et de sang la terre rosoya,
A ce bon samedi Beaumanoir si jeuna;
Grand soif eut le baron, à boire demanda.
Messire Geoffroy Dubois tantot repondu a :
— Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera.

Nous joignons ici ce chant breton contemporain, qui fera connoître la langue celtique au XIVe siècle.

Ha'nn otrou Robert lavaraz :
— Sec'hed am euz, ia sec'het braz!
Ken a droc' haz out-han Ar-c hoad :
— Mar't euz sec'hed, potr, ev da c'hoad!

Traduit ainsi par M. de la Villemarqué.

Et le seigneur Robert (de Beaumanoir) cria :
— J'ai soif, oh ! j'ai grand soif!
Lorsque Dubois lui lança (comme un coup d'épée)
[ces mots :
= Si tu as soif, ami, bois ton sang !

1359.

JOURNAL DE LA DÉPENSE

Du roi Jean, prisonnier en Angleterre.

.... Pour 2 dozainnes et demie de paires de solers pour messire Philippe, pour douzainne 7^{s} valent 17^{s} 6^{d}.

.... Adam de Bury.... pour forrer 1 corset pour le Roy.

A li, pour une holepande, pour le Roy.

.... Un varlet anglois qui presenta au Roy 2 paire de pijons blans, par don à li fait.... 1 noble vaut 6^{s} 8^{d}.

..... Pierre de Belle-Assise, espicier à Lincole.

Sucre cassons. . . . 6 liv. 20[l] liv. 10[s].

Sucre caffetin. . . . 16 liv. 2[s] 1[d] liv. 33[s] 4[d].

Flore de canelle.... — annis vert.

.... Pour 14 livres de chandelle de sieu, 2[s] 4[d].

.... Le Roy.... aumosne secrete, 2[s].

.... Le Roy qui fu à St-Pol de Londres, pourofferande faicte au bacin, 10 escuz.

1365.

DE MANDEVILLE.

De l'Arbre Sech.

.... Là y a un arbre de chein que les Sarrazins appellent *Supe*... que on appelle *Arbre-Sech* et dit-on que cet arbre a là esté depuis le commencement du monde, et estoit tous jours vert et feuillu jusques a tant que Nostre-Seigneur mourust en la croix, et lors il secha et si firent tous les arbres adonc par universel monde.

. . . .

De l'*Arbre-Sech* dient aucunes prophesies que un seigneur, prince d'occident, gaignera la terre de promission avec l'aide des Crestiens, et fera chanter messe dessoubz cet Arbre-Sech, et puis l'Arbre reverdira et portera fueille.

1371.

BERTRAND DU GUESCLIN,

Tenant sur les fonts baptismaux le second fils du roi Charles V, lui présente une épée nue et lui dit :

Monseigneur, je vous donne ceste espée et la mets ès vostre main, et prie Dieu qu'il vous doint autal et si bon cœur que vous soyez encore aussi preux et aussi bon chevalier, comme fut oncques roy de France qui portast espée. Amen, amen, amen.

(GUESCLIN, *en breton* GWEZKLEN.)

1375.

EUSTACHE DESCHAMPS.

Ballade sur la naissance de ce prince, dont Du Guesclin fut le parrain.

—

Envoy.

Princes, parrains fu Bertran li prodom,
Connestables qui tant ot de renom,
De vostre frere, aiez en souvenance;
A Saint-Poul fut nez en vostre maison,
Et baptisiez fut par Jehan de Craon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

———

1380.

LETTRES DE GRACE.

—

L'exposant et aucuns ses complices entrerent de nuit dans la maison du bedel de l'estude de

Tholouse et prindrent en icelle un volume et une viez concordanses de theologie.

1382.

PHILIPPE DE MAIZIERE.

Le Songe d'un vieil Pelerin.

.... Or est assavoir comment ces trois dames estoient parées : la premiere qui estoit l'aisnée, estoit vestue d'une coste de drap de soye plus blan que naige, et par dessus portoit ung aubert de fin or reluisant, et estoit bien pignée, et les cheveulx espars sur les epaules et derriere. Elle portoit sur son chief ung beau chapeau d'or à perles et pierres precieuses, et en sa main dextre un beau rain d'olivier, et en l'autre main ung beau bouffeau de belles fleurs qui jamais ne saichoient. Ceste noble dame avoit nom Alegresse.

1384.

EPITAPHE.

—

Cy gist Reverend Pere en Dieu frere Jean d'Ardel, Eveque de Turrible, suffragant de Sens, natif d'Estampes, de l'ordre des frères Mineurs, qui trépassa audict Estampes le dimanche VI jour de décembre M IIICLXXXIV, et pres de luy gisent ses pere et mere et sœurs, pour le salut des ames desquelz, et de touz les trespassez qui gisent en ce cimetierre, il a donné quarante jours de pardon à touz catholiques prians Dieu pour eulz.

1390.

OLIVIER BASSELIN,

Vau de Vire.

—

I.

Faulte d'humeur nos choux sont morts
En nos jardins par seicheresse;

Faulte d'abreuver bien mon corps,
Se j'alloy morir, que seroit-ce ?
. . . .
. . . .

III.

A boire, à boire vistement!
Je vueil tenir ma gorge humide,
De paour de mourir povrement,
Comme nos choux, sec et aride.

IV.

Toutes fois moy et mon jardin
Nous differons en une choze :
Je me vueil abreuver de vin,
Et d'eau nostre courtil s'arroze.

1400.

CHRISTINE DE PISAN.

.... Mais nonobstant que bien entendist le latin (Charles V) et que ja ne fust besoing qu'on lui ex-

posast, de si grant providence fu, pour la grand amour qu'il avoit à ses successeurs, que au temps à venir les volt porveoir d'enseignemens et sciences introduisibles à toutes vertus; dont pour celle cause fist par sollemnelz maistres souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en françoiz touz les plus notables livres.

DE LA MÊME.

Dicts moraux à son fils.

Fils, je n'ai mie grand trésor
Pour t'enrichir, mais au lieu d'or,
Aucuns enseignemens montrer
Te vueil, si les vueilles noter.

Ayme Dieu de toute ta force,
Crains le, et de servir t'efforces.
Là sont, se bien les a apprins,
Les dix commandemens comprins.

. . . .

Gard' qu'en bataille ne barriere

Ja ne soyes veu derriere.

. . . .

Se bien veulx et chastement vivre,
De la Rose ne lis le livre.

. . . .

Tiens ta promesse, et tres peu jure.

1405.

FROISSART.

.... Quand le duc de Bretagne ouit ce, si dit : Tot à cheval, si chevauchons coiteusement celle port. J'aurois ja plus cher la prise de ces cinq chevaliers, que de ville ni de cité qui soit en Bretagne ; ce sont cils avec monseigneur Bertran de Claiquin qui m'ont plus fait à souffrir, et les quels je désire le plus.... Et se partirent chacun qui mieux mieux, sans attendre l'un l'autre; et écuyers et varlets commencerent à courir et à suivir leurs maistres. Ainsi soudainement se défit le siege de Saint-Brieuc des Vaulx.

c

VIRELAI DE FROISSART.

On dit que j'ai bien maniere
D'estre orguillousette;
Dieu affiert à estre fiere,
Jeune pucelette.

Hier matin me levay
Droit à la journée,
En un jardinet entray
Dessus la rousée.

Je cuyday estre premiere
Au clos sur l'herbette,
Mais mon doux ami y ere
Cueillant la flourette.

1407.

JEAN GERSON.

Sermon.

.... Tout le mal est venu de ce que le Roi et la bonne bourgeoisie ont été en servitude par l'outra-

geuse entreprise des gens de petit état. Dieu l'a permis affin que nous cognussions la différence entre la domination royale et celle d'aulcuns populaires : car la royale a communement et doibt avoir doulceur; celle de villain est domination tyrannique, et qui se détruit elle-mesme.

Autre Discours.

.... Toy, Prince, tu ne faicts pas tels maux, il est vray, mais tu les souffres. Advise si Dieu jugera justement contre toy en disant : « Je ne te pu-» gnis pas; mais si les diables d'enfer te tourmen-» tent, je les empescherai point. »

1410.

MORALITÉS.

.... Aussi joue nostre Seigneur de nous qui nous prent en la terre touz nuz et nous met en divers estaz au monde, et à la mort resout touz homes

en terre, car autant a le poure en terre comme a le Roy.

1412.

ÉPITAPHE

De Jean de Montagu.

Pour ce qu'en pais tenois le sang de France,
Et soulageois le peuple de grevance,
Je souffris mort contre droit et justice
Et sans raison. Dieu si m'en soit prepice.

1416.

CHARLES DUC D'ORLÉANS.

En regardant vers le pays de France,
Ung jour m'avint, adouré sur la mer,
Qu'il me souvint de la doulce plaisance

Que souloie ou dit païs trouver.
Si commencay de cueur à soupirer,
Combien certes que grant bien me faisoit
De veoir France que mon cueur amer doit.

. . . .

Alors chargeay en sa nef d'esperance
Tous mes souhaits, en les priant d'aler
Oultre la mer, sans faire demourance,
Et à France de me recommander.

1420.

ALAIN CHARTIER.

Pour oublier melancolie
Et pour faire chiere plus lie,
Un doux matin aux champs issy
.... Si allai tout seulet ainsy.

. . . .

Du printemps tout s'esjouissoit,
Là sembloit amour seignourir.

. . . .

Des herbes un flair doux issoit,
Que l'air sery adoucissoit;
Et en bruyant par la valée,
Un petit ruisselet passoit,
Qui les pays amoetissoit.

1429.

JEANNE D'ARC.

Lettre aux habitants de Riom.

Chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Saint Pierre le Moustier a esté prinse d'assault; et, à l'aide de Dieu, ay entencion de faire vuider les autres places qui sont contraires au Roy; mais pour ce que grant despense de poul-dres..... et que petitement les seigneurs qui sont en ceste ville et moy en som̄me pourveuz pour aler meetre le siege devant La Charité, ou nous alons presentement, je vous prie sur tant que

vous aymez le bien et honneur du Roy,.... que vueillez incontinent envoyer.......

Escript à Molins le neufviesme jour de novembre.

JEHANNE.

1438.

DÉLIBÉRATION

De le Chambre des comptes de Dijon.

. . . a été deliberé que attendu que journellement des le matin jusques au soir, chaque iour courant de la sepmaine, ils sont en le chambre des comptes; que le samedy après disner ne y seront plus doresnavant en la dicte chambre pour besoingnier, mais yront aux vespres et le diuin office en honneur et reuerance de la benoiste Vierge Marie.

1450.

PSAUME PREMIER.

Benoist est l'oume qui ne va au conseil des mauvais, et ne se tient en la voie des pecheurs, et ne sist ou jugement de faulceté.

Mais sa voulenté est en la loi de notre Sire, et en sa loy pensera par jour et nuit.

Et il sera comme l'arbre qui est planté jouxte le cours des eaues, qui son fruit donnera en tout temps.

1461.

VILLON.

Le grand Testament.

Premier, j'ordonne ma pauvre ame
A la benoiste Trinité,
Et la commande à Notre-Dame,

Chambre de la Divinité;
Priant toute la charité,
Et les dignes anges des cieux,
Que par eux soit ce don porté,
Devant le trosne precieulx.

Item, mon corps j'ordonne et laisse
A notre grand'mere la terre,
Les vers ny trouveront grand'gresse,
Trop lui a fait faim dure guerre.
Or lui soit délivré grand erre :
De terre vint, en terre tourne
Toute chose (si par trop n'erre.)
Volontiers en son lieu retourne.....

. . . .

Escript l'ay l'an soyxante et ung
Que le bon Roy me delivra
De la dure prison de Mehun.....
Bien faict ne se doibt oublier.

1470.

LE MISTERE DE LA PASSION

De nostre Saulveur Jésu-Christ.

—

Pilate.

Aporte le pot à laver,
Et le bassin et la touaille,
Puis à laver icy me baille,
J'ai grant haste, abrege-moy tost.

. . . .

Les Juifs.

Tout son sanc descende et redonde
Sur nous et sur tous noz enfans.

. . . .

Pilate.

Nous Ponce Pilate,
Garde, par chartre bien fondée,
De la Prevosté de Judée,
Juge criminel soubz la main

Du très craint empereur romain,
Après les informations,
Charges et accusations,
Enquestes et tesmoings produis,
De par la partie des Juifz,
Encontre Jesus qui cy est,
Nous le condamnons par arrest,
Quoi qu'en adviengne droict ou tort,
Souffrir et endurer la mort.....

. . . .

La premiere parolle de Jesus en croix.

Pere qui tes servans eslis,
Et en qui toutes choses sont,
Tu voys de quelz gens je suis pris,
Et le dur courage qu'ilz ont;
Pardonne leur s'ilz ont mespris,
Car ilz ne scavent pas qu'ilz font.

1475.

GUILLAUME ALEXIS.

Le Blason des faulses amours.

—

Qui dit qu'amours
Ne sont que flours,
Il se deçoit;
Qui tous les jours
En voit les tours
Bien l'apperçoit.
Je vous soutiens qu'on y reçoit,
Pour un plaisir, mille doulours.

. . . .

A la rapine
Femme est encline;
Toujours elle hape
Ce qu'elle agrape,

. . . .

Et quant n'y a plus que la nappe
Incontinent l'amour decline. . .

—

1480.

OLIVIER MAILLARD.

Sermons.

—

. . . . Messieurs et mesdames vous avez tous vos plaisirs, vous portez de belles robes d'escarlate, je croy que si on les serroit bien au pressoir, on verroit sortir le sang des poures gens dedans lequel elles ont été tainctes.

. . . .

Croyez vous que cet usurier, gorgé de la substance des miserables, et chargé de mille milliers de pechés obtiendra remission d'iceux pour six blancs mis au tronc.

—

1483.

MARTIAL D'AUVERGNE.

Le Bon temps.

—

Chacun vivoit joyeusement
Selon son estat et menage,

. . . .

Justice avoit autorité
Le pauvre estoit autant porté
Que le riche plein de monnoye,
Blez et vins croissoient à planté;
Helas! le bon temps que j'avoye.

. . . .

Hé! cuidez vous qu'il faisoit bon
En ces beaux près, à table ronde,
Et avoir le beau gras jambon,
L'escuelle de poreaux profonde,
Deviser de Margot la blonde,
Et puis danser sous la saussoye?
Il n'estoit d'autre joye au monde;
Helas! le bon temps que j'avoye...

—

1490.

MYSTÈRE

De la Nativité.

Saint Joseph.

Suave et odorante rose
Je scay bien que je suis indigne
D'epouser vierge tant benigne,
Nonobstant que soye descendu
De David, bien entendu;
M'amie, je n'ay guere de biens.

Marie.

Nous trouverons bien les moyens
De vivre, mais que y mettons peine;
En tixture de soie et laine
Me cognoy.

Saint Joseph.

C'est bien dit m'amye.
Aussi de ma charpenterie
Je gagnerai quelque chosette.

1500.

PHILIPPE DE COMMINES.

—

... Et entre tous ceux que j'ay jamais congnus, plus sage pour soy tirer d'un mauvais pas en ce temps d'adversité, c'estoit le roi Louis onzième, nostre maistre, le plus humble en paroles et en habits, et qui plus travailloit a gaigner un homme qui le pouvoit servir, ou qui lui pouvoit nuire....

Il estoit naturellement amy de gens de moyen estat, et ennemy de tous grans qui se pouvoient passer de luy.

... Je ne le vis oncques sans peine, et sans souci, il se tourmentoit à plaisir..... n'eut-il point mieux valu à eux et à tous autres princes.. eslire le moyen chemin en ces choses, c'est à scavoir, moins se soucier, et moins se travailler, et entreprendre moins de choses et plus craindre d'offenser Dieu.... leurs vies en seroient plus longues... leur mort en seroit plus regrettée, et de plus de gens, et moins désirée, et auroient moins à doubter la mort.

Pourroit l'on veoir de plus beaux exemples, pour congnoistre que c'est peu de chose que de l'homme; que ceste vie est miserable et briesve, que ce n'est rien des grans et des petits, et qu'incontinent qu'ils sont mortz, que tout homme en a le corps en horreur et vitupere, et qu'il faut que l'ame, sur l'heure qu'elle se separe d'eux, aille recevoir son jugement. Et à la vérité, en l'instant que l'âme est separée du corps, la sentence est donnée de Dieu, selon les œuvres et merites....

FIN.

APPENDICE.

La langue française est véritablement fondée avec Philippe de Commynes ; et nous avons dû terminer avec l'année 1500 le recueil des monuments qui précèdent.

Agir autrement, et poursuivre les progrès de la langue jusqu'à notre époque, en demandant aux grands écrivains des deux derniers siècles et du nôtre leur tribut à cette collection, c'était changer de route, et faire de la littérature là où l'on ne voulait faire que de l'histoire.

Toutefois, en touchant au XVIe siècle, en apercevant, comme des cimes majestueuses, le lointain du XVIIe qui apparaît après lui et le dépasse ; au bruit de ces noms qui vont éclater : Rabelais, Montaigne, Descartes, Pascal et ce grand Bossuet, au-dessus duquel il n'y a rien, notre résolution se prend à faillir, l'œuvre semble inachevée, et le langage français comme arrêté dans sa marche triomphale.

C'est ainsi que, cédant à ces pensées, nous avons complété notre recueil par ce très-court appendice.

1536.

RABELAIS.

André Doria arriva en ceste ville (Rome), le troisième de ce dict moys, assez mal en poinct. Il ne lui feut faict honneur quiconques à son arrivée, sinon que le Seigneur Pierre Loys le conduyet iusques ou palays du cardinal camerlin, qui est genevoys, de la famille et maison de Spinola. On lendemain il salua le pape, et partit le iour suyvant, et s'en alloit à Gennes de par l'empereur pour sortir du vent qui court en France touchant la guerre.

1560.

AMYOT.

Nous voyons que bonté s'etend bien plus loing que ne faict justice, parceque nature nous enseigne à user d'equité et de justice envers les hommes seulement, et de graces et de benignité quelque foiz jusqu'aux bêtes brutes; ce qui procede de la fontaine de doulceur et d'humanité, laquelle ne doist jamais tarir en l'homme.

... Ains quand ce ne seroit pour aultre cause que pour nous duire et exerciter tousjours à l'humanité, il nous fault accoutumer à être doux et charitables, jusqu'a tels petits et menuz offices de bonté.

1580.

MONTAIGNE.

—

Il disoit, qu'on ne voioit rien de Rome que le ciel sous lequel elle avoit esté assisse, et le plant de son gite... Ce n'estoit rien que son sépulcre. Le monde, ennemi de sa longue domination, avoit premierement brisé et fracassé toutes les pieces de ce corps admirable; et, parce qu'encore tout mort, renversé, et desfiguré, il lui faisoit horreur, il en avoit enseveli la ruine mesme.

1630.

DESCARTES.

—

Je me plaisois surtout aux mathématiques, à cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons; mais... je m'étonnois de ce que leurs fondements étant si fermes et si solides, on n'avoit rien bâti dessus de plus relevé.

..... J'avois toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions, et marcher avec assurance en cette vie.

1650.

PASCAL.

... J'ai une veneration toute particulière pour ceux qui sont élevés au supreme degré, ou de puissance ou de connoissances. Les derniers peuvent, si je ne me trompe, aussi bien que les premiers, passer pour des souverains. Les mêmes degrés se rencontrent entre les génies qu'entre les conditions; et le pouvoir des rois sur les sujets n'est, ce me semble, qu'une image du pouvoir des esprits sur les esprits qui leur sont inférieurs.

1680.

BOSSUET.

... Ils seront agités et angoissés. Eux-mêmes se voudront cacher dans l'abyme. Pourquoi cette agitation? c'est que la vérité leur parle. Pourquoi cette angoisse? c'est que la vérité les presse. Pourquoi cette fuite précipitée? c'est que la vérité les poursuit. Ah! te trouverons-nous toujours partout, o verité persecutante? Oui jusqu'au fond de l'abyme ils la trouveront; spectacle horrible à leurs yeux; poids insupportable sur leur conscience; flamme toujours dévorante dans leurs entrailles. Qui nous donnera, chretiens, que nous soyons touchés de la vérité, de peur d'en être touchés de cette maniere furieuse et desesperée.

LANGUE FRANÇAISE CRÉOLE.

1800 - 1850.

On vient de voir jusqu'où peut s'élever une langue, on va juger jusqu'à quel point elle peut se dégrader en lisant les quelques phrases suivantes du *français* parlé à Saint-Domingue.

Chien gagné quate pattes, mais li pas capable prend quatre chimins.

Le chien a quatre pattes, mais il n'est pas capable de prendre quatre chemins à la fois.

Couleve qui vié vive, li pas promener nen gan chimin.

La couleuvre qui ne veut pas être écrasée ne doit pas se promener sur la grande route.

To ci chandelle, mon ci papillon.

Tu es la chandelle, je suis le papillon.

Nan tout' grand z'affaires, faut dit : Homme!

Dans toute grosse affaire, il faut dire : Hum !

LA FARCE

DE MAISTRE PIERRE

PATHELIN

A

CINQ PERSONNAGES.

NOMS DES CINQ PERSONNAGES,

C'est à sçavoir :

PATHELIN (*Maistre Pierre*), Advocat.

D[e] GUILLEMETTE, Femme de *P. Pathelin.*

JOCEAUME (*Maistre Guillaume*), Marchant Drappier badaut de Paris.

THIBAULT AIGNELET, Bergier de maistre *Guillaume Joceaume.*

LE JUGE

La scène à Paris, près Saint Innocent.

LA FARCE

DE

PATHELIN.

ACTE PREMIER.

SCÈNE Ire.

PATHELIN ET GUILLEMETTE.

PATHELIN *commance.*

Saincte Marie, Guillemette,
Pour quelque paine que je mette
A cabasser, n'a ramasser,
Nous ne povons rien amasser :
Or vy je que j'avocassoye.

GUILLEMETTE.

Par Nostre Dame! je y pensoye,

Dont on chante en avocassaige;
Mais on ne vous tient pas si saige
De quatre pars, comme on souloit.
Je vy que chascun vous vouloit
Avoir, pour gaigner sa querelle;
Maintenant chascun vous appelle
Par tout, l'avocat dessoubz l'orme.

PATHELIN.

Encor' ne le dis je pas pour me
Vanter; mais n'a, au territoire
Ou nous tenons nostre auditoire,
Homme plus saige, fors le maire.

GUILLEMETTE.

Aussi a il leu le grimoire,
Et aprins à clerc longue piece.

PATHELIN.

A qui véez vous que ne despiece
Sa cause, si je m'y vueil mettre?
Et si n'aprins onques à lettre
Que bien peu; mais je me ose vanter
Que je scay aussi bien chanter
Au livre, avecques nostre prestre,
Que se j'eusse esté à maistre
Autant que Charles en Espaigne.

GUILLÉMETTE.

Que nous vault cecy ? pas empeigne.
Nous mourons de fine famine;
Noz robes sont plus qu'estamines
Reses; et ne povons sçavoir
Comment nous en peussons avoir.
Et que nous vault vostre science ?

PATHELIN.

Taisés vous. Par ma conscience,
Si je vueil mon sens esprouver
Je sçauray bien où en trouver
Des robes et des chapperons.
Se Dieu plaist, nous eschapperons,
Et serons remis sus en l'heure.
Dea, en peu d'heure Dieu labeure;
Car, s'il convient que je m'applicque
A bouter avant ma practique,
On ne saura trouver mon per.

GUILLEMETTE.

Par saint Jacques, non de tromper;
Vous en estes un fin droit maistre.

PATHELIN.

Par celui Dieu qui me fit naistre,
Mais de droite avocasserie....

GUILLEMETTE.

Par ma foy, mais de tromperie,
Combien vrayement je m'en advise,
Quand à vray dire, sans clergise,
Et de sens naturel, vous estes
Tenu l'une des saiges testes
Qui soit en toute la paroisse.

PATHELIN.

Il n'y a nul qui se cognoisse
Si hault en advocation.

GUILLEMETTE.

M'aist Dieu, mais en trompation,
Au moins en avez vous le los.

PATHELIN.

Si ont ceulx qui de camelos
Sont vestuz et de camocas,
Qui dient qu'ilz sont advocas,
Mais pourtant ne le sont ilz mye.
Laissons en paix ceste baverie;
Je m'en vueil aller à la foire.

GUILLEMETTE.

A la foire?...

PATHELIN.

Par saint Jean, voire;

A la foire, gentil' marchande,
Vous desplaist il se je marchande
Du drap ou quelque autre suffrage
Qui soit bon à nostre mesnage?
Nous n'avons robe qui rien vaille.

GUILLEMETTE.

Vous n'avez denier ne maille;
Que ferez vous?

PATHELIN.

Vous ne sçavez.
Belle dame, se vous n'avez
Du drap pour nous deux largement,
Si me desmentez hardiment.
Quel' couleur vous semble plus belle,
D'un gris vert? d'un drap de Brucelle?
Ou d'autre? Il me le faut sçavoir.

GUILLEMETTE.

Tel que vous le pourrez avoir:
Qui empruncte ne choisit mye.

PATHELIN, *en comptant sur ses dois.*

Pour vous deux aulnes et demye,
Et pour moy trois, voire bien quattre,
Ce sont...

GUILLEMETTE.

Vous comptez sans rabattre :
Qui dyable vous les prestera?

PATHELIN.

Que vous en chault qui ce sera?
On me les prestera vrayement,
A rendre au jour du jugement:
Car plustost ne sera ce point.

GUILLEMETTE.

Avant, mon amy, en ce point
Quelque sot en sera couvert.

PATHELIN.

J'acheterai ou gris ou vert.
Et, pour un blanchet, Guillemette,
Me fault trois quartiers de brunette,
Ou une aulne.

GUILLEMETTE.

Ce m'aist Dieu voire.
Allez, n'oubliez pas à boire,
Se vous trouvez Martin garant.

PATHELIN.

Gardez tout.

GUILLEMETTE.

Hé dieux! quel marchant!

Pleust or' à Dieu qu'il n'y veist goutte !

PATHELIN.

N'est ce pas ylà ? J'en fais doubte.
Or si est : par saincte Marie,
Il se mesle de drapperie.

Guillemette sort.

Dieu y soit.

SCÈNE II.

PATHELIN, GUILLAUME JOCEAUME.

GUILLAUME JOCEAUME, *drappier.*

Et dieu vous doint joye.

PATHELIN.

Or ainsi m'aist Dieu, que j'avoye
De vous veoir grant voulenté.
Comment se porte la santé ?
Estes vous sain et dru, Guillaume ?

LE DRAPPIER.

Ouy, par Dieu.

PATHELIN.

Ca, cette paulme.

Comment vous va ?

LE DRAPPIER.

Et bien vrayement,
A vostre bon commandement.
Et vous?

PATHELIN.

Par sainct Pierre l'apostre,
Comme celuy qui est tout vostre.
Ainsi vous esbatez?

LE DRAPPIER.

Et voire :
Mais, marchans, ce devez vous croire,
Ne sont pas tousiours à leur guise.

PATHELIN.

Comment se porte marchandise?
S'en peut on ne seigner ne paistre?

LE DRAPPIER.

Et se m'aist Dieu, mon doulx maistre,
Je ne sçay, tousiours hay avant.

PATHELIN.

Ha? qu'estoit ung homme sçavant!
Je requier Dieu qu'il en ait l'ame,
De vostre pere. Doulce dame!
Il m'est advis tout clerement
Que c'est il de vous proprement.

Qu'estoit ce un bon marchand et saige!
Vous lui ressemblez de visaige,
Par Dieu, comme droicte painture.
Se Dieu eut oncq' de creature
Mercy, Dieu vray pardon lui face
A l'ame.

LE DRAPPIER.

Amen, par sa grace,
Et de nous quant il luy plaira.

PATHELIN.

Par ma foy, il me déclaira,
Maintefois et bien largement,
Le temps qu'on voit presentement.
Moult de fois m'en est souvenu.
Et puis lors il estoit tenu
L'un des bons...

LE DRAPPIER.

Seés vous, beau sire:
Il est bien temps de le vous dire;
Mais je suis ainsi gracieulx.

PATHELIN.

Je suis bien, par le corps précieulx.
Il avoit...

LE DRAPPIER.

Vrayement, vous vous séerez.

PATHELIN.

Voulentiers. Ha! que vous véerez
Qu'il me dit de grand' merveilles!
Ainsi m'aist Dieu, que des oreilles,
Du nez, de la bouche, des yeulx,
Onc' enfant ne ressembla mieux
A pere. Quel menton forché!
Vrayement, c'estes vous tout poché:
Et qui diroit à vostre mere
Que ne fussiez filz votre pere,
Il auroit grand faim de tancer.
Sans faulte je ne puis penser
Comment nature en ses ouvraiges
Forma deux si pareilz visaiges,
Et l'un comme l'autre taiché:
Car quoy? qui vous auroit craché
Tous deux encontre la parroy,
D'une matiere et d'un arroy,
Si seriez vous sans difference.
Or, sire, la bonne Laurence,
Votre belle ante, mourut elle?

LE DRAPPIER.

Nenny dea.

PATHELIN.

Que la vis je belle,
Et grande, et droicte, et gracieuse!
Par la mere Dieu precieuse,
Vous lui ressemblez de corsaige,
Comme qui vous eust fait de naige.
En ce pays n'a, se me semble,
Lignage qui mieulx se ressemble
Tant plus vous vois, par Dieu le Pere,
Véez vous là, véez vostre pere:
Vous luy ressemblés mieulx que goutte
D'eaue; je n'en fais nulle doubte.
Quel vaillant bachelier c'estoit
Le bon preud'homme! et si prestoit
Ses deniers à qui les vouloit.
Dieu lui pardoint: il me souloit
Tousiours de si tre bon cueur rire.
Pleust à Jesus-Christ que le pire
De ce monde luy ressemblast,
On ne tolist pas, ne n'emblast
L'un à l'autre, comme l'en faict.—
Que ce drap icy est bien faict!

Qu'est il souef, doulx, et tractis!

LE DRAPPIER.

Je l'ai faict faire tout faictis,
Ainsi des laines de mes bestes.

PATHELIN.

Hen, hen, quel mesnagier vous estes!
Vous n'en istriez pas de l'orine
Du pere : votre corps ne fine
Incessament de besoingner.

LE DRAPPIER.

Que voulez vous? Il faut soigner
Qui veult vivre, et soustenir paine.

PATHELIN.

Cestuy cy est il taint en laine?
Il est fort comme un Courdouen.

LE DRAPPIER.

C'est un tres bon drap de Rouen,
Je vous prometz, et bien drappé.

PATHELIN.

Or vrayement j'en suis attrapé;
Car je n'avoie intention
D'avoir drap, par la passion
De nostre Seigneur, quand je vins.
J'avoie mis à part quattre vingts

Escus, pour retraire une rente :
Mais vous en aurés vingt ou trente,
Je le voy bien ; car la couleur
M'en plaist très tant, que c'est douleur.

LE DRAPPIER.

Escus? Voire, ce peut il faire
Que ceux, dont vous devez retraire
Ceste rente, prinsent monoye?

PATHELIN.

Et oui dea, se je le vouloye;
Tout m'en est un en payement.
Quel drap est cecy? Vrayement,
Tant plus le voy, et plus m'assote.
Il m'en fault avoir une cotte,
Brief, et à ma femme de mesme.

LE DRAPPIER.

Certes, drap est cher comme cresme :
Vous en aurez, se vous voulez :
Dix ou vingt francs y sont coulez
Si tost.

PATHELIN.

Il ne m'en chault, couste et vaille.
Encor' ay je denier et maille
Qu'oncques ne virent pere ne mere.

LE DRAPPIER.

Dieu en soit loué! Par sainct pere,
Il ne m'en desplairoit en piece.

PATHELIN.

Brief, je suis gros de ceste piece ;
Il m'en convient avoir.

LE DRAPPIER.

Or bien,
Il convient adviser combien
Vous en voulez. Premierement
Tout à vostre commandement,
Quant que il en a en la pille ;
Et n'eussiez vous ne croix ne pille.

PATHELIN.

Je le sçay bien : vostre mercy.

LE DRAPPIER.

Voulez-vous de ce pers cler cy?

PATHELIN.

Avant, combien me coustera
La premiere aulne? Dieu sera
Payé des premiers; c'est raison.
Vecy un denier; ne faison
Rien qui soit où Dieu ne se nomme,

LE DRAPPIER.

Par Dieu, vous estes un bon homme,
Et m'en avez bien resiouy.
Voulez vous à un mot?

PATHELIN.

Ouy.

LE DRAPPIER.

Chacune aulne vous coustera
Vingt et quattre solz.

PATHELIN.

Non fera.
Vingt et quattre solz! Saincte Dame!

LE DRAPPIER,

Il le m'a cousté, par ceste ame;
Autant m'en fault. Se vous l'avez...

PATHELIN.

Dea, c'est trop.

LE DRAPPIER.

Ha! vous ne sçavez
Comment le drap est enchery.
Trestout le betail est pery
Cest yver, par la grand' froidure.

PATHELIN.

Vingt solz, vingt solz.

LE DRAPPIER.

Et je vous jure
Que j'en auray ce que je dy.
Or attendez à samedy;
Vous verrez que vault. La toyson,
Dont il souloit estre foyson,
Me cousta à la Magdaleine
Huict blans, par mon serment, de laine
Que je soulois avoir pour quattre.

PATHELIN.

Par le sang bieu, sans plus débattre,
Puis qu'ainsi va donc je marchande;
Sus, aulnez.

LE DRAPPIER.

Et je vous demande
Combien vous en faut-il avoir?

PATHELIN.

Il est bien aysé à sçavoir.
Quel lé a il?

LE DRAPPIER.

Lé de Brucelle.

PATHELIN.

Trois aulnes pour moy, et pour elle
(Elle est haulte) deux et demye.

Ce sont six aulnes... Ne sont mye...
Et non sont... Que je suis bec jaune!

LE DRAPPIER.

Il ne s'en fault que demye aulne,
Pour faire les six justement.

PATHELIN.

J'en prendrai six tout rondement;
Aussy me fault il chaperon.

LE DRAPPIER.

Prenez la, nous les aulneron.
Si sont elles cy, sans rabatre.
Empreu, et deux, et trois, et quattre,
Et cinq, et six.

PATHELIN.

Ventre sainct Pierre!
Ric à ric.

LE DRAPPIER.

Aulneray-je arriere?

PATHELIN.

Nenny, de par une longaigne,
Il y a plus perte, ou plus gaigne,
En la marchandise. Combien
Monte tout?

LE DRAPPIER.

Nous le sçaurons bien.
A vingt et quattre solz chacune,
Les six neuf francs.

PATHELIN.

Hen, c'est pour une,
Ce sont six escus.

LE DRAPPIER.

M'aist Dieu! voire.

PATHELIN.

Or, sire, les voulez vous croire?
Jusques à ja, quand vous viendrez;
Non pas croire, mais les prendrez
A mon huys, en or, ou monnoye.

LE DRAPPIER.

Nostre Dame! je me tardroye
De beaucoup, à aller par là.

PATHELIN.

Hée! vostre bouche ne parla
Depuis, par monseigneur sainct Gille,
Qu'elle ne dit pas evangile.
C'est très bien dit; vous ne voudriez
Jamais trouver nulle achoison

De venir boire en ma maison :
Or y burez vous ceste fois.

LE DRAPPIER.

Et par sainct Jacques, je ne fois
Gueres autre chose que boire.
Je iray; mais il faict mal d'accroire,
Ce sçavez vous bien, à l'estraine.

PATHELIN.

Souffist il se je vous estraine
D'escus d'or, non pas de monnoye?
Et si mangerez de mon oye,
Par Dieu! que ma femme rotist.

LE DRAPPIER.

Vrayement, cest homme m'assotist.
Allez devant : sus j'yrai donques,
Et les porteray.

PATHELIN.

Rien quiconques.
Que me grevera il? pas maille.
Sous mon aisselle.

LE DRAPPIER.

Ne vous chaille :

Il vaut mieux, pour le plus honneste,
Que je le porte.

PATHELIN.

Malle feste
M'envoye la saincte Magdaleine,
Se vous en prenez ja la peine!
C'est tres bien dit, dessous l'aisselle;
Ceci me fera une belle
Bosse? ha! C'est tres bien allé.
Il y aura beu et gallé
Chez moy, ains que vous en alliez.

LE DRAPPIER.

Je vous prie que vous me baillez
Mon argent, dès que j'y seray.

PATHELIN.

Feray. Et, par bieu, non feray
Que n'ayez prins vostre repas
Tres bien : et si ne voudroie pas
Avoir sur moy de quoi payer.
Au moins viendrez vous essayer
Quel vin je boy. Vostre feu pere,
En passant, huchoit bien : Compere,
Ou que dis-tu? ou que fais tu?

Mais vous ne prisez un festu,
Entre vous riches, povres hommes.

LE DRAPPIER.

Et, par le sang bieu! nous sommes
Plus povres.

PATHELIN.

Voire. Adieu, adieu.
Rendez vous tantost audict lieu;
Et nous beuron bien, je me vant.

LE DRAPPIER.

Si feray je. Allez devant:
Et que j'aye or.

Il sort.

SCÈNE III.

PATHELIN *seul.*

Or? et quoi donques?
Or, dyable! je n'y failly onques,
Non. Qu'il puist estre pendu!
En dea, il ne m'a pas vendu
A mon mot, s'a esté au sien;

Mais il sera payé au mien.
Il luy faut or? on le luy fourre.
Plust à Dieu qu'il ne fist que courre
Sans cesser, jusque à fin de paye!
Sainct Jean! il feroit plus de voye
Qu'il n'y a jusqu'à Pampelune.

Pathelin sort.

SCÈNE IV.

LE DRAPPIER *seul.*

Ils ne verront soleil ny lune,
Les escus qu'il me baillera,
De l'an qui ne les m'emblera.
Or, n'est il si fort entendeur
Que ne treuve plus fort vendeur :
Ce trompeur là est bien bec jaune,
Quant, pour vingt et quatre solz l'aulne,
A prins drap qui n'en vaut pas vingt.

Le drappier rentre.

SCÈNE V.

PATHELIN, GUILLEMETTE.

PATHELIN.

En ay je?

GUILLEMETTE.

De quoy?

PATHELIN.

Que devint
Vostre vieille cotte hardie?

GUILLEMETTE.

Il est grand besoin qu'on le die!
Qu'en voulez vous faire?

PATHELIN.

Rien, rien.
En ay je? je le disoye bien.
Est il ce drap cy?

GUILLEMETTE.

Saincte Dame!
Or, par le peril de mon ame,
Il vient d'aucune couverture.
Dieu! d'où nous vient ceste aventure?
Hélas! hélas! qui le payera?

PATHELIN.

Demandez vous qui ce sera ?
Par sainct Jean! il est ja payé.
Le marchand n'est pas desvoyé,
Belle sœur, qui le m'a vendu.
Parmy le col soye pendu,
S'il n'est blanc comme un sac de plastre
Le meschant vilain challemastre
En est ceint sur le cul.

GUILLEMETTE.

Combien
Couste il donques ?

PATHELIN.

Je n'en doy rien ;
Il est payé : ne vous en chaille.

GUILLEMETTE.

Et vous n'aviez denier ne maille !
Il est payé? en quel' monnoye ?

PATHELIN.

Et, par le sang bieu! si avoye,
Dame : j'avoye un parisi.

GUILLEMETTE.

C'est bien allé! Le beau nisi

Ou ung brevet y ont ouvré :
Ainsi l'avez-vous recouvré.
Et, quand le terme passera,
On viendra, on nous gagera;
Quanque avons nous sera osté.

PATHELIN.

Par le sang bieu! il m'a cousté
Qu'un denier, quant qu'il en y a.

GUILLEMETTE.

Benedicite, Maria !
Qu'un denier ! Il ne se peut faire.

PATHELIN.

Je vous donne cest œil à traire,
S'il en a plus eu, ne n'aura.
Ja si bien chanter ne sçaura.

GUILLEMETTE.

Et qui est il?

PATHELIN.

C'est un Guillaume
Qui a surnom de Joceaume,
Puisque vous le voulez sçavoir.

GUILLEMETTE.

Mais la maniere de l'avoir

Pour un denier? et à quel jeu?

PATHELIN.

Ce fut pour un denier à Dieu:
Et encore, se j'eusse dict
La main sur le pot, par ce dict
Mon denier me fust demouré.
Au for, es ce bien labouré?
Dieu et luy partiront ensemble
Ce denier là, si bon leur semble;
Car c'est tout ce qu'ils en auront.
Ja si bien chanter ne sçauront,
Ne pour crier, ne pour brester.

GUILLEMETTE.

Comment l'a il voulu prester,
Luy, qui est homme si rebelle?

PATHELIN.

Par saincte Marie la belle,
Je l'ay armé et blasonné,
Si qu'il me l'a presque donné.
Je lui disoye que feu son pere
Fut si vaillant. Ha! fais je, frere,
Qu'estes vous de bon parentaige!
Vous estes, fais je, du lignaige

D'icy entour plus à louer.
Mais je puisse Dieu avouer
S'il n'est attrait d'une peautraille
La plus rebelle villenaille
Qui soit, ce croy je, en ce royaume.
Ha ! fais-je, mon amy Guillaume,
Que vous ressemblez bien de chere
Et du tout à vostre bon pere !
Dieu sçait comment j'escharfauldoye ;
Et, à la fin, j'entrelardoye
En parlant de sa draperie!
Et puis fais-je, Saincte Marie !
Comment prestoit-il doucement
Ses denrées si humblement ?
C'estes-vous, fais-je, tout craché.
Toutesfois on eust arraché
Les dents du villain marsouin
Son feu pere, et du babouin
Le fils, avant qu'ilz en prestassent
Cecy, ne que un beau mot parlassent.
Mais au fort ay je tant bresté
Et parlé, qu'il m'en a presté
Six aulnes ?

GUILLEMETTE.

Voire, à jamais rendre.

PATHELIN.

Ainsi le devez vous entendre.
Rendre ? On lui rendra le dyable.

GUILLEMETTE.

Il m'est souvenu de la fable
Du corbeau, qui estoit assis
Sur une croix de cinq à six
Toyses de hault; lequel tenoit
Un fromaige au bec : là venoit
Un renard qui vit ce fromaige :
Pensa à luy, Comment l'auray je ?
Lors se mist dessouz le corbeau.
Ha ! fist il, tant as le corps beau,
Et ton chant plein de mélodie !
Le corbeau, par sa couardie,
Oyant son chant ainsi vanter,
Si ouvrit le bec pour chanter,
Et son fromaige chet à terre ;
Et maistre renard vous le serre
A bonnes dents, et si l'emporte.
Ainsi est il (je m'en fais forte)

De ce drap : vous l'avez hapé
Par blasonner, et attrapé
En luy usant de beau langaige,
Comme fist renard du fromaige :
Vous l'en avez prins par la moe.

PATHELIN.

Il doit venir manger de l'oe :
Mais voicy qu'il nous faudra faire.
Je suis certain qu'il viendra braire,
Pour avoir argent promptement.
J'ai pensé bon apoinctement.
Il convient que je me couche,
Comme un malade, sur ma couche ;
Et, quand il viendra, vous direz,
Ha ! parlez bas ; et gémirez,
En faisant une chiere fade.
Las ! ferez-vous, il est malade
Passé deux moys, ou six semaines.
Et s'il vous dit, Ce sont trudaines,
Il vient d'avec moy tout venant.
Hélas ! ce n'est pas maintenant
(Ferez-vous) qu'il faut rigoller.
Et le me laissez flageoller ;

Car il n'en aura autre chose.

GUILLEMETTE.

Par l'ame qui en moy repose,
Je feray tres bien la maniere.
Mais si vous renchéez arriere,
Que justice vous en reprengne,
Je me doubte qu'il ne vous prengne
Pis la moitié qu'à l'autre fois.

PATHELIN.

Or paix : je sçay ce que je fais.
Il faut faire ainsi que je dy.

GUILLEMETTE.

Souviengne vous du samedy,
Pour Dieu, qu'on vous pilloria :
Vous savez que chacun cria
Sur vous, pour vostre tromperie.

PATHELIN.

Or laissez ceste baverie.
Il viendra; nous ne gardon l'heure.
Il faut que ce drap nous demeure.
Je m'en vois coucher.

GUILLEMETTE.

Allez doncques.

PATHELIN.

Or ne riez point.

GUILLEMETTE.

Riens quiconques,
Mais pleureray à chaudes larmes.

PATHELIN.

Il nous fault estre tous deux fermes,
Affin qu'il ne s'en apperçoive.

Il rentre.

—

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE Ire.

LE DRAPPIER.

LE DRAPPIER *seul.*

Je croy qu'il est temps que je boyve
Pour m'en aller. Ha! non feray.
Je doy boire, et si mangeray
De l'oe, par sainct Mathelin,
Cheuz maistre Pierre Pathelin;
Et là recevray je pecune:
Je happeray là une prune
A tout le moins, sans rien despendre.
J'y vois, je ne puis plus rien vendre.
Hau! maistre Pierre?

SCÈNE II.

LE DRAPPIER, GUILLEMETTE.

GUILLEMETTE.

Hélas ! sire,
Par Dieu ! se vous voulez rien dire,
Parlez plus bas.

LE DRAPPIER.

Dieu vous gard, dame.

GUILLEMETTE.

Ha ! plus bas.

LE DRAPPIER.

Et quoy ?

GUILLEMETTE.

Bon gré, m'ame...

LE DRAPPIER.

Où est-il ?

GUILLEMETTE.

Las ! où doit-il estre ?

LE DRAPPIER.

Le qui ?

GUILLEMETTE.

Ha ! c'est mal dit, mon maistre,
Où est-il ? Dieu, par sa grace,
Le sache ! Il garde la place.
Où il est, le povre martir ?
Unze semaines sans partir...

LE DRAPPIER.

De qui ?

GUILLEMETTE.

Pardonnez-moi, je n'ose
Parler haut ; je croy qu'il repose :
Il est un petit aplommé.
Hélas ! il est si assomé
Le povre homme...

LE DRAPPIER.

Qui ?

GUILLEMETTE.

Maistre Pierre.

LE DRAPPIER.

Ouay ! n'est il pas venu querre
Six aulnes de drap maintenant ?

GUILLEMETTE.

Qui luy ?

LE DRAPPIER.

Il en vient tout venant,
N'a pas la moytié d'un quart d'heure.
Delivrez moy ; dea, je demeure
Beaucoup. Çà, sans plus flageoller,
Mon argent.

GUILLEMETTE.

Hé! sans rigoller,
Il n'est pas temps que l'en rigolle.

LE DRAPPIER.

Çà, mon argent. Estes vous folle?
Il me faut neuf francs.

GUILLEMETTE.

Ha! Guillaume!
Il ne faut point couvrir de chaume
Icy, ne bailler ces brocards.
Allez sorner à vos coquardz
A qui vous vous voudrez jouer.

LE DRAPPIER.

Je puisse Dieu désavouer,
Si je n'ay neuf francz!

GUILLEMETTE.

Helas! sire,
Chacun n'a pas si faim de rire

Comme vous, ne de flagorner.

LE DRAPPIER.

Dictes, je vous pry, sans sorner,
Par amour, faites moy venir
Maistre Pierre.

GUILLEMETTE.

Mesavenir
Vous puist-il! et est ce à meshuy?

LE DRAPPIER.

N'est ce pas céans que je suy,
Cheuz maistre Pierre Pathelin?

GUILLEMETTE.

Ouy. Le mal sainct Mathelin,
Sans le mien, au cueur vous tienne!
Parlez bas.

LE DRAPPIER.

Le dyable y avienne!
Ne le oserois je demander?

GUILLEMETTE.

A Dieu me puisse commander!
Bas, se ne voulez qu'il s'esveille.

LE DRAPPIER.

Quel bas? Voulez vous en l'oreille,
Au fons du puys, ou de la cave?

GUILLEMETTE.

Hé Dieu ! que vous avez de bave !
Au fort, c'est tousjours vostre guise.

LE DRAPPIER.

Le dyable y soit ! quant je m'avise
Se voulez que je parle bas,
Dictes; car, quand est de debas
Itels, je ne l'ay point aprins.
Vray est que maistre Pierre a prins
Six aulnes de drap aujourd'huy.

GUILLEMETTE.

Et qu'est cecy ? est ce à meshuy ?
Dyable y ait part! aga quel prendre?
Ha! sire, que l'en le puist pendre
Qui ment! Il est en tel party
Le povre homme, qu'il n'est party
Du lict, y a unze semaines.
Nous baillez vous de vos trudaines ?
Maintenant en est ce raison ?
Vous vuiderez de ma maison,
Par les angoisses Dieu ! moi lasse.

LE DRAPPIER.

Vous disiez que je parlasse

Si bas, saincte benoiste dame;
Vous criez.

GUILLEMETTE.

C'estes vous, par m'ame,
Qui ne parlez fors que de noyse.

LE DRAPPIER.

Dictes, afin que je m'en voise,
Baillez moy.

GUILLEMETTE.

Parlez bas, ferez?

LE DRAPPIER.

Mais vous mesme l'esveillerez:
Vous parlez plus hault quattre fois,
Par le sang bien! que je ne fois.
Je vous requiers qu'on me delivre.

GUILLEMETTE.

Et qu'est cecy! Estes vous yvre,
Ou hors de sens? Dieu nostre pere!

LE DRAPPIER.

Yvre? maugré en ayt sainct pere,
Voicy une belle demande!

GUILLEMETTE.

Helas! plus bas.

LE DRAPPIER.

Je vous demande
Pour six aulnes, bon gré saint George,
De drap, dame...

GUILLEMETTE.

On le vous forge.
Et à qui l'avez vous baillé?

LE DRAPPIER.

A luy mesme.

GUILLEMETTE.

Il est bien taillé
D'avoir drap! Hélas! il ne hobe.
Il n'a nul besoin d'avoir robe:
Jamais robe ne vestira
Que de blanc; ne ne partira
Dont il est, que les piedz-devant.

LE DRAPPIER.

C'est doncq' depuis soleil levant.
Car j'ay à luy parlé sans faute.

GUILLEMETTE.

Vous avez la voix si tres haute:
Parlez plus bas, en charité.

LE DRAPPIER.

C'estes vous, par ma vérité,
Vous mesme en sanglante estraine.
Par le sang bieu, véez cy grand peine ;
Qui me payast, je m'en allasse,
Par Dieu ! Oncques que je prestasse,
Je n'en trouve point autre chose.

SCENE III.

LE DRAPPIER, GUILLEMETTE,
PATHELIN *couché*.

PATHELIN.

Guillemette? un peu d'eaue rose :
Haussez moi, serrez moi derriere.
Trut, à qui parlay-je? L'esguiere!
A boire. Frottez moy la plante.

LE DRAPPIER.

Je l'oy là.

GUILLEMETTE.

Voire.

PATHELIN.

Ha, meschante!
Vien ça. T'avoye je fait ouvrir
Ces fenestres? Vien me couvrir.
Ostez ces gens noirs. *Mamara,*
Carimari, carimara.
Amenez les moy, amenez.

GUILLEMETTE.

Qu'est ce? Comment vous demenez?
Estes vous hors de vostre sens?

PATHELIN.

Tu ne vois pas ce que je sens.
Vela un moine noir qui vole :
Pren le, baille luy une estole.
Au chat, au chat! Comment il monte!

GUILLEMETTE.

Et qu'est cecy? N'a vous pas honte?
Et, par Dieu! c'est trop remué.

PATHELIN.

Ces physiciens m'ont tué
De ces brouilliz qu'ilz m'ont fait boire :
Et toutes fois les faut il croire,
Ilz en euvrent comme de cire.

GUILLEMETTE.

Hélas! venez le voir, beau sire :
Il est si tres mal patient.

LE DRAPPIER.

Est il malade, à bon escient,
Puis orains qu'il vint de la foire?

GUILLEMETTE.

De la foire?

LE DRAPPIER.

Par sainct Jean, voire;
Je cuide qu'il y a esté.
Du drap que je vous ay presté,
Il m'en fault l'argent, maistre Pierre.

PATHELIN.

Ha! maistre Jean! Plus dur que pierre
J'ay chié deux petites crottes
Noires, rondes comme pelottes.
Prenderay je un autre clystere?

LE DRAPPIER.

Et que scay je? qu'en ay je à faire?
Neuf francs m'y faut, ou six escus.

PATHELIN.

Ces trois petits morceaus becuz
Le m'appellez vous pilloueres?

Ilz m'ont gasté les machoueres.
Pour Dieu! ne m'en faites plus prendre,
Maistre Jean : ilz m'ont fait tout rendre.
Ha! il n'est chose plus amere.

LE DRAPPIER.

Non sont, par l'ame de mon pere;
Mes neuf francs ne sont point rendus.

GUILLEMETTE.

Parmy le col soient ils pendus
Tels gents qui sont si empeschables!
Allez vous en, de par les dyables,
Puisque de par Dieu ne peut estre.

LE DRAPPIER.

Par celuy Dieu qui me fist naistre,
J'auray mon drap ains que je fine,
Ou mes neuf francs.

PATHELIN.

Et mon orine
Vous dit elle point que je meure?
(Pour Dieu! faites qu'il ne demeure)
Que je ne passe point le pas.

GUILLEMETTE.

Allez vous en : et n'est ce pas
Mal faict de luy tuer la teste!

LE DRAPPIER.

Dame, Dieu en ait male feste!
Six aulnes de drap maintenant,
Dictes, est ce chose avenant,
Par vostre foy, que je les perde?

PATHELIN.

Se peussiez esclaircir ma merde,
Maistre Jean : elle est si tres dure,
Que je ne scay comment je dure
Quand elle yst hors du fondement.

LE DRAPPIER.

Il me faut neuf francs rondement,
Que bon gré sainct Pierre de Romme...

GUILLEMETTE.

Helas! tant tourmentez cest homme!
Et comment estes vous si rude?
Vous voyez clerement qu'il cuide
Que vous soyez physicien.
Helas! le povre chrestien
A assez de male meschance :
Unze semaines, sans laschance,
A esté illec le povre homme.

LE DRAPPIER.

Par le sang Dieu! je ne sçay comme

Cest accident luy est venu :
Car il est aujourd'huy venu,
Et avons marchandé ensemble
(A tout le moins, comme il me semble).
Ou je ne sçay que ce peust estre.

GUILLEMETTE.

Par nostre Dame, mon doulx maistre,
Vous n'estes pas en bon memoire.
Sans faute, si me voulez croire,
Vous irez un pou reposer;
Car moult gens pourroient gloser
Que vous venez pour moy ceans.
Allez hors. Les physicians
Viendront icy tout en presence.
Je n'ay cure que l'en y pense
A mal; car je n'y pense point.

LE DRAPPIER.

Et, maugre bieu! suis je en ce poinct?
Par la feste Dieu! je cuidoye
Encor... Et n'avez vous point d'oye
Au feu?

GUILLEMETTE.

C'est tres belle demande.
Ah, sire! ce n'est pas viande

Pour malades. Mangez vos oes,
Sans nous venir jouer des moes.
Par ma foy, vous estes trop aise.

LE DRAPPIER.

Je vous pry qu'il ne vous desplaise;
Car je cuidoye fermement,
Encor' par le sainct sacrement
Dieu. Dea or vois je sçavoir.
Je sçay bien que je dois avoir
Six aulnes, tout en une piece:
Mais ceste femme me despiece
De tous poinctz mon entendement.
Il les a eues vrayement:
Non n'a, il ne se peut pas joindre.
J'ay vu la mort qui le vient poindre;
Au moins, ou il le contrefaict.
Et si a, il les print de faict,
Et les mist dessouz son aisselle,
Par saincte Marie la belle.
Non a, je ne sçay si je songe.
Je n'ay point aprins que je donge
Mes drapz en dormant, ne veillant
A nul, tant soit mon bien vueillant,



Je ne les eusse point acrues.
Par le sang bieu ! il les a eues :
Et, par la mort ! non a. Se tiens je
Non a ; pourquoy donc en vien je ?
Si a, par le sang Nostre Dame !
M'eschoir puist il de corps et d'ame,
Se je sçay qui sçauroit à dire
Qui a le meilleur ou le pire
D'eux ou de moy. Je n'y voy goute.

Il sort.

SCÈNE IV.

PATHELIN, GUILLEMETTE.

PATHELIN.

S'en est il allé ?

GUILLEMETTE.

Paix : j'écoute
Ne sçay quoy qu'il va flageolant.
Il s'en va si fort grumelant,
Qu'il semble qu'il doive desver.

PATHELIN.

Il n'est pas temps de se lever.

Comme il est arrivé à poinct!

GUILLEMETTE.

Je ne sçay s'il reviendra poinct.
Nenny dea, ne bougez encore.
Nostre fait seroit tout frelore,
S'il vous trouvoit levé.

PATHELIN.

Saint George!
Qu'il est venu à bonne forge,
Luy qui est très si mescreant!
Il est en luy trop mieux seant
Qu'un crucifix en un monstier.

GUILLEMETTE.

En un tres ord vilain bruityer
Onc lard es pois n'escheut si bien.
Et quoy dea, il ne faisoit rien
Aux dimenches.

PATHELIN.

Pour Dieu! sans rire,
S'il venoit, il pourroit trop nuyre.
Je m'en tiens fort qu'il reviendra.

GUILLEMETTE.

Par mon serment, il s'en tiendra
Qui vouldra; mais je ne pourroye.

SCÈNE V.

PATHELIN, GUILLEMETTE, LE DRAPPIER *rentre*.

LE DRAPPIER à part.

Et par le sainct soleil qui roye,
Je retourneray, qui qu'en grousse,
Cheux cest advocat d'eaue douce.
Hé Dieu! quel retrayeur de rentes,
Que ses parents ou ses parentes
Auroient vendu! Or, par sainct Pierre,
Il a mon drap, le faux tromperre.
Je luy baillay en ceste place.

GUILLEMETTE.

Quand me souvient de la grimace
Qu'il faisoit en vous regardant,
Je ris. Il estoit si ardant
A demander....

PATHELIN.

Or paix, riace.
Je regnie bieu, que ja ne face:
S'il advenoit qu'on vous ouist,

Autant vaudroit qu'on s'enfouist.
Il est si tres rebarbatif.

LE DRAPPIER à part.

Et cest advocat portatif,
A trois leçons et trois pseaumes,
Et tient il les gens pour Guillaumes?
Il est, par Dieu! aussi pendable,
Comme seroit un blanc prenable.
Il a mon drap, ou je regnie bieu.
Et il m'a joué de ce jeu?
Hola! où estes vous fouye?

GUILLEMETTE.

Par mon serment, il m'a ouye.
Il semble qu'il doye desver.

PATHELIN.

Je feray semblant de resver.
Allez là.

GUILLEMETTE.

Comment vous criez!

LE DRAPPIER.

Bon gré en ayt Dieu! vous riez!
Ça mon argent.

GUILLEMETTE.

Saincte Marie,

De quoy cuidez vous que je rie?
Il n'a si dolent à la feste.
Il s'en va : onque tel tempeste
N'ouystes, ne tel frenaisie:
Il est encore en resverie:
Il resve, il chante, il fatrouille
Tant de langaiges, et barbouille :
Il ne vivra pas demye heure.
Par ceste ame, je ris et pleure
Ensemble.

LE DRAPPIER.

Je ne sçay quel rire,
Ne quel pleurer. A brief vous dire,
Il faut que je soye payé.

GUILLEMETTE.

De quoy? Estes vous desvoyé ?
Recommencez vous vostre verve?

LE DRAPPIER.

Je n'ay point apprins qu'on me serve
De tels mots, en mon drap vendant.
Me voulez vous faire entendant
De vecies, que sont lanternes?

PATHELIN.

Sus tost : la royne des Guiternes,

A coup qu'el me soit approuchée.
Je sçay bien qu'elle est accouchée
De vingt et quattre Guiterneaux,
Enfans de l'abbé d'Iverneaux.
Il me faut estre son compere.

GUILLEMETTE.

Helas! pensez à Dieu le Pere,
Mon amy, non pas en guiternes.

LE DRAPPIER.

Ha! quels bailleurs de balivernes
Sont cecy? Or tost, que je soye
Payé en or, ou en monnoye,
De mon drap que vous avez prins.

GUILLEMETTE.

Hé dea, si vous avez mesprins
Une foys, ne souffit il mye?

LE DRAPPIER.

Sçavez vous qu'il est, belle amye?
M'aist Dieu, je ne sçay quel mesprendre.
Mais quoi! il convient rendre ou pendre.
Quel tort vous fais je, si je vien
Ceans pour demander le mien?
Quel? bon gré, sainct Pierre de Romme!

GUILLEMETTE.

Helas! tant tormentez cest homme !
Je voy bien à vostre visaige,
Certes, que vous n'estes pas saige.
Par ceste pecheresse lasse,
Si j'eusse ayde, je vous lyasse.
Vous estes tres tout forcené.

LE DRAPPIER.

Helas! j'enraige que je n'ay
Mon argent.

GUILLEMETTE.

Ha! quel niceté!
Seignez vous ; *benedicite ;*
Faites le signe de la croix.

LE DRAPPIER.

Or, regnie je bieu! si j'accrois
De l'année drap. Hen! quel malade !

PATHELIN.

Mere de diou, la Coronade
Par fyé y m'en voul anar
Or renague biou outre mar.
Ventre de diou zen dict gigone,
Castuy carrible, et res ne donne
Ye carillaine, fuy ta none

Que de l'argent il ne me sone
Avez entendu, beau cousin.

GUILLEMETTE.

Il eut un oncle Lymosin,
Qui fut frere de sa belle ante :
C'est ce qui le faict, je me vante,
Gergonner en Lymosinois.

LE DRAPPIER.

Dea, il s'en vint en tapinois
A tout mon drap sous son aisselle.

PATHELIN.

Venez ens, doulce damiselle.
Et que vaut ceste crapaudaille?
Allez en arriere, mardaille.
Çà tost, je veuil devenir prestre.
Or çà, que le dyable y puist estre
En celle vieille prestrerie!
Et faut il que le prestre rie
Quand il deust chanter sa messe?

GUILLEMETTE.

Helas! helas! l'heure s'appresse
Qu'il faut son dernier sacrement.

LE DRAPPIER.

Mais comment parle il proprement

Picard? D'ont vient tel coquardie?

GUILLEMETTE.

Sa mere fut de Picardie;
Pour ce le parle il maintenant.

PATHELIN.

D'ont viens tu, caresme prenant?
Vuacarme lie, Godemant,
Et belicbocq iglughe golan,
Henriey, henriey, ne de que maignen,
Grile, grile, schohehonden,
Zilop, zilop, en nom que bouden,
Disticlen onen desen versen
Mat gro et festal ou truit denhersen
En vaacte viulle corumetrie
Cha a dringée, je vous en prie?
Quoy! act senigot yave.
Et quoy m'y mettre un peu d'eaue?
Vustu viulle pour le firmas,
Faictes venir sire Thomas
Tantost, qui me confessera.

LE DRAPPIER.

Qu'est cecy? Il ne cessera
Huy de parler divers langaige?
Au moins, qu'il me baillast un gaige,

Ou mon argent; je m'en allasse.

GUILLEMETTE.

Par les angoisses Dieu! moy lasse.
Vous estes un bien divers homme.
Que voulez vous? Je ne sçay comme
Vous estes si fort obstiné.

PATHELIN.

Or charnouart austiné,
Bé dea, que ma coueille est pelouse!
Elle semble une catte pelouse,
Ou à une mousque de miel.
Bée : parlez à moi, Gabriel.
Les playes Dieu! qu'est ce qui s'ataque
A men cul? est ce une vaque,
Une mousque, ou un escarbot?
Hé dea, j'ai le mau sainct Garbot.
Suis je des foyreux de Bayeux?
Jean du Quemin sera joyeux :
Mais qu'il sçache que je le sée.
Bée : par sainct Jean, je berée
Voulentiers à luy une fés.

LE DRAPPIER.

Comment peut il porter le fés
De tant parler? Ha! il s'affolle.

GUILLEMETTE.

Celuy qui l'apprint à l'escole
Estoit Normand : ainsi avient
Qu'en la fin il lui en souvient.
Il s'en va.

LE DRAPPIER.

Ah! saincte Marie,
Vecy la plus grand' reverie
Où je fusse oncques mes bouté.
Jamais ne me fusse douté
Qu'il n'eust huy esté à la foire.

GUILLEMETTE.

Vous le cuydez?

LE DRAPPIER.

Saint Jacques, voire:
Mais j'apperçoy bien le contraire.

PATHELIN.

Sont il un asne que j'oye braire?
Allast, allast, cousin à moy.
Ils seront tous en grand emoy,
Le jour quand je ne te verray.
Il convient que je te hairay;
Car tu m'as faict grand trichery;
Ton faict, il est tout trompery.

Ha oul danda, oul en ravezeie
Corf ha en œuf.

GUILLEMETTE.

Dieu vous bénie!

PATHELIN.

Huis oz bez ou dronc noz badou
Digaut an can en ho madou
Empedit dich guicebnuan
Quelz que vient obdre douchaman
M'en ez cachet hoz bouzelou
En y obet grande canou
Maz rechet crux dan holcon,
So oloz merveil grand macon,
Aluzen archer episy,
Har cals amour ha courteisy.

LE DRAPPIER.

Hélas! pour Dieu entendez y.
Il s'en va. Comment il gargouille?
Mais que dyable est ce qu'il barbouille?
Saincte Dame! comme il barbote!
Par le corps bieu! il barbelote
Ses mots, tant qu'on n'y entend rien.
Il ne parle pas chrestien,

Ne nul langaige qui apere.

GUILLEMETTE.

Ce fut la mere de son pere,
Qui fut attraite de Bretaigne.
Il se meurt : cecy nous enseigne
Qu'il fault ses derniers sacremens.

PATHELIN.

Hé, par sainct Gignon, tu ne mens.
Vuasx, deu couille de Lorraine.
Dieu te mette en malle sepmaine.
Tu ne vaux mye une vieilz nat.
Va, sanglante botte sanat;
Va, coquin; va, sanglant paillard ;
Tu me refais trop le gaillard.
Par la mort bieu! çà, viens t'en boire,
Et baille moy stan grain de poire :
Car vrayement il la mangera,
Et, par sainct George, il beura
A ty. Que veux tu que je die?
Dy vient tu, niant de Picardie?
Jacques nyant ec ebobis.
Et bona dies sit vobis,
Magister amantissime,
Pater reverendissime.

Quomodò brulis? quæ nova?
Parisius non sunt ova.
Quid petit ille mercator?
Dicat sibi quod trufator
Ille, qui in lecto jacet,
Vult ei dare, si placet,
De ocâ ad comedendum.
Si sit bona ad edendum,
Pete tibi sine morâ.

GUILLEMETTE.

Par mon serment il se mourra
Tout parlant. Comment y l'escume!
Veez vous pas comment il fume?
A haultaine divinité
Or s'en va son humanité.
Or demourray je povre et lasse

LE DRAPPIER.

Il fust bon que je m'en allasse
Avant qu'il eust passé le pas.
Je doute qu'il ne vousist pas
Vous dire à son trespassement,
Devant moy si privéement,
Aucuns secrez par aventure.
Pardonnez moi; car je vous jure

Que je cuydoie, par ceste ame,
Qu'il eust eu mon drap. Adieu, dame.
Pour Dieu, qu'il me soit pardonné.

GUILLEMETTE.

Le benoist jour vous soit donné,
Si soit à la povre dolente.

LE DRAPPIER.

Par saincte Marie la gente,
Je me tiens plus esbaubely
Qu'onques. Le dyable, en lieu de ly
A prins mon drap pour moy tenter.
Benedicite? Altenter
Ne puist il ja à ma personne!
Et, puis qu'ainsi va, je le donne,
Pour Dieu, à quiconques l'a prins.

Il sort.

SCÈNE VI.

PATHELIN, GUILLEMETTE.

PATHELIN.

Avant, vous ay je bien apprins?
Or sen va il le bon Guillaume.

Dieux! qu'il a dessouz son heaulme
De menues conclusions!
Moult lui viendra d'avisions
Par nuict, quand il sera couchié.

GUILLEMETTE.

Comment il a esté mouchié?
N'ay je pas bien faict mon devoir?

PATHELIN.

Par le corps bieu, à dire voir,
Vous y avez tres bien ouvré.
Au moins avons nous recouvré
Assez drap pour faire des robes.

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE Ire.

LE DRAPPIER.

LE DRAPPIER *seul.*

Quoi, dea! chacun me paist de lobes ;
Chacun m'emporte mon avoir ,
Et prent ce qu'il en peut avoir.
Or suis je le roy des marchans ?
Mesmement, les bergers des champs
Me cabassent; ores le mien,
A qui j'ay tousiours faict du bien.
Il ne m'a pour néant gabé :
Il en viendra au pied levé,
Par la benoiste couronnée.

SCÈNE II.

LE DRAPPIER, *le Bergier* THIBAULT AIGNELET.

THIBAULT AIGNELET, *Bergier.*

Dieu vous doint benoiste journée
Et bon vespre, mon seigneur doulx.

LE DRAPPIER.

Ha! es tu là, truaux merdoux!
Quel bon varlet! mais à quoi faire?

LE BERGIER.

Mais qu'il ne vous vueille desplaire,
Ne sçay quel vestu de royé,
Mon bon seigneur, tout desvoyé,
Qui tenoit un fouet sans corde,
M'a dict... Mais je ne me recorde
Point bien au vray ce que peut estre.
Il m'a parlé de vous, mon maistre,
Et ne sçay quelle ajournerie.
Quant à moy, par saincte Marie,
Je n'y entends ne gros ne gresle.
Il m'a brouillé de pesle mesle,

De brebis, et de relevée ;
Et me a faict une grand' levée
De vous, mon maistre, deboucher.

LE DRAPPIER.

Si je ne te fais emboucher
Tout maintenant devant le juge,
Je prie à Dieu que le déluge
Courre sur moy, et la tempeste.
Jamais tu n'assommeras beste
Par moy, qu'il ne t'en souvienne.
Tu me rendras, quoy qu'il advienne,
Six aulnes... dis je, l'assommaige
De mes bestes, et le domaige
Que tu m'as faict depuis dix ans.

LE BERGIER.

Ne croyez pas les mesdisants,
Mon bon seigneur : car, par ceste ame...

LE DRAPPIER.

Et par la dame que l'en reclame
Tu rendras, avant samedy,
Mes six aulnes de drap... Je dy,
Ce que tu as prins sur mes bestes.

LE BERGIER.

Quel drap ? Ah ! mon seigneur, vous estes

Je croy, courroucé d'autre chose.
Par saint Leu, mon maistre, je n'ose
Rien dire, quant je vous regarde.

LE DRAPPIER.

Laisse m'en paix, va t'en, et garde
Ta journée, se bon te semble.

LE BERGIER.

Mon seigneur, accordons ensemble,
Pour Dieu, que je ne plaide point.

LE DRAPPIER.

Va, ta besongne est en bon point;
Va t'en. Je n'en accorderay,
Par Dieu, ne t'en appointeray
Qu'ainsi que le juge fera.
A quoy! chacun me trompera
Mesouen, si je n'y pourvoie.

Il sort.

SCÈNE III.

LE BERGIER, PATHELIN, GUILLEMETTE.

LE BERGIER.

A Dieu, sire, qui vous doint joye.

Il faut donc que je me defende.
Y a il ame là?

PATHELIN.

On me pende,
S'il ne revient, parmy la gorge.

GUILLEMETTE.

Et non faict, que bon gré sainct George,
Ce seroit bien au pis venir.

Elle sort.

SCÈNE IV.

LE BERGIER, PATHELIN.

LE BERGIER.

Dieu y soit! Dieu y puist advenir!

PATHELIN.

Dieu te gard, compains! Qu'il te faut?

LE BERGIER.

On me piquera en défaut,
Si je ne vois à ma journée,
Mon seigneur, à de relevée.
Et, s'il vous plaist, vous y viendrez,
Mon doulx maistre; et me defendrez

Ma cause : car je n'y sçay rien.
Et je vous payeray tres bien,
Pourtant si je suis mal vestu.

PATHELIN.

Or vien ça, parle. Qu'es tu?
Ou demandeur? ou défendeur?

LE BERGIER.

J'ay à faire à un entendeur.
Entendez vous bien? Mon doulx maistre,
A qui j'ay long temps mené paistre
Ses brebis, et les luy gardoye;
Par mon serment, je regardoye
Qu'il me payoit petitement.
Diray je tout?

PATHELIN.

Dea surement.
A son conseil doit on tout dire.

LE BERGIER.

Il est vray et vérité, sire,
Que je les luy ay assommées;
Tant que plusieurs se sont pasmées
Maintesfois, et sont cheutes mortes,
Tant feussent elles saines et fortes:
Et puis je luy fesoie entendre,

Afin qu'il ne m'en peust reprendre,
Qu'ils mouroient de la clavelée.
Ha! faict il; ne soit plus meslée
Avec les autres : gette la.
Voulentiers, fais je. Mais cela
Se faisoit par une autre voye :
Car, par sainct Jean, je les mangeoye,
Qui sçavoye bien la maladie.
Que voulez vous que je vous die?
J'ay cecy tant continué,
J'en ay assommé et tué
Tant, qu'il s'en est bien apperçu.
Et, quant il s'est trouvé deçu,
M'aist Dieu, il m'a fait espier :
Car on les ouyt bien crier,
Entendez vous? quand on le sçait.
Or, j'ay esté prins sur le faict;
Je ne le puis jamais nier.
Si vous voudroye bien prier
(Pour du mien, j'ay assez finance)
Que nous deux luy baillons l'avance.
Je sçay bien qu'il a bonne cause :
Mais vous trouverez bien clause,
Se voulez, qui l'aura mauvaise.

PATHELIN.

Par ta foy, seras-tu bien aise ?
Que donras tu, si je renverse
Le droit de ta partie adverse,
Et si je t'en envoye absouz ?

LE BERGIER.

Je ne vous payeray point en soulz,
Mais en bel or à la couronne.

PATHELIN.

Donc auras tu ta cause bonne.
Et, fust elle la moytié pire,
Tant mieux vaut, et plustot l'enpire,
Quant je veux mon sens aplicquer.
Que tu m'orras bien descliquer,
Quant il aura fait sa demande !
Or, vien çà : et je te demande,
Par le sainct sang bieu précieux,
Tu es assez malitieux
Pour entendre bien la cautelle.
Comment est ce que l'en t'appelle ?

LE BERGIER.

Par sainct Maur, Thibault l'Aignelet.

PATHELIN.

L'Aignelet ! Maint aigneau de laict

Tu as cabassé à ton maistre.

LE BERGIER.

Par mon serment, il peut bien estre
Que j'en ay mangé plus de trente
En trois ans.

PATHELIN.

Ce sont dix de rente,
Pour tes dez et pour ta chandelle.
Je croy que luy bailleray belle.
Pense tu qu'il puisse trouver
Sur pieds, ces faicts par qui prouver?
C'est le chief de la playderie.

LE BERGIER.

Prouver, sire ! saincte Marie !
Par tous les saincts de paradis,
Pour un, il en trouvera dix
Qui contre moy deposeront.

PATHELIN.

C'est un cas qui bien fort desrompt
Ton faict. Vecy que je pensoye :
Je feindray que point je ne soye
Des tiens, ne que je te visse onques.

LE BERGIER.

Ne ferez, dieux !

PATHELIN.

Non rien, quelconques.
Mais vecy qui te conviendra :
Se tu parles, on te prendra,
Coup à coup, aux positions ;
Et, en telz cas, confessions
Sont si tres prejudiciables,
Et nuysent tant, que ce sont dyables.
Pour ce, vecy que tu feras :
Ja tost, quant on t'appellera
Pour comparoir en jugement,
Tu ne respondras nullement,
Fors Bée, pour rien que l'on te die.
Et, s'il advien qu'en te mauldie,
En disant, Hé, cornart puant ;
Dieu vous met en mal, truant ;
Vous mocquez vous de la justice ?
Dy : Bée. Ha ! feray je ; il est nice ;
Il cuide parler à ses bestes.
Mais, s'ils devoient rompre leurs testes,
Autre mot n'ysse de ta bouche :
Garde t'en bien.

LE BERGIER.

Le faict me touche.

Je m'en garderay vrayement,
Et le feray bien proprement;
Je le vous promets et afferme.

PATHELIN.

Or t'en garde; tiens toy bien ferme.
A moy mesme, pour quelque chose
Que je te die, ne propose,
Si ne respondz point autrement.

LE BERGIER.

Moy! nenny. Par mon sacrement,
Dictes hardiment que j'affolle,
Se je dy huy autre parole
A vous, ne à autre personne,
Pour quelque mot que l'on me sonne,
Fors, Bée, que vous m'avez apprins.

PATHELIN.

Par sainct Jean, ainsi sera prins
Ton adversaire par la moe.
Mais aussi fais que je me loe,
Quant ce fera faict, de ta paye.

LE BERGIER.

Mon seigneur, se je ne vous paye
A vostre mot, ne me croyez
Jamais. Mais, je vous pry, voyez

Diligemment à ma besongne.

PATHELIN.

Par nostre Dame de Boulogne,
Je tiens que le juge est assis;
Car il se siet tousiours à six
Heures, ou illec environ.
Or vien apres moy. Nous n'iron
Pas tous deux par une voye.

LE BERGIER.

C'est bien dit, afin qu'on ne voye
Que vous soyez mon advocat.

PATHELIN.

Nostre Dame, moquin, moquat,
Se tu ne payes largement.

LE BERGIER.

Dieux! à vostre mot vrayement,
Mon seigneur, n'en faictes nul doubt.

PATHELIN.

Hé dea, s'il ne pleut, il dégoute.
Au moins auray je une espinoche:
J'auray de luy, s'il chet en coche,
Un escu ou deux pour ma peine.

SCÈNE V.

Les Mêmes, le JUGE.

PATHELIN.

Sire, Dieu vous doint bonne estreine,
Et ce que vostre cueur desire.

LE JUGE.

Vous soyez le bien venu, sire:
Or vous couvrez. Çà, prenez place.

PATHELIN.

Dea, je suis bien, sauf vostre grâce,
Je suis ici plus à delivre.

LE JUGE.

S'il y a riens, qu'on se delivre
Tantost, affin que je me lieve.

SCÈNE VI.

Les Mêmes, LE DRAPPIER.

LE DRAPPIER.

Mon advocat vient, qui achieve

Un pou de chose qu'il faisoit,
Mon seigneur, et, s'il vous plaisoit,
Vous feriez bien de l'attendre.

LE JUGE.

Hé dea ! j'ay ailleur à entendre.
Si vostre partie est presente,
Delivrez vous, sans plus d'attente.
Et n'estes vous pas demandeur ?

LE DRAPPIER.

Si suis.

LE JUGE.

Où est le defendeur?
Est il cy present en personne?

LE DRAPPIER.

Ouy : véez le là qui ne sonne
Mot; mais Dieu scet qu'il en pense.

LE JUGE.

Puisque vous estes en presence
Vous deux, faites vostre demande.

LE DRAPPIER.

Vecy doncques que luy demande,
Mon seigneur. Il est vérité,
Que, pour Dieu et en charité,
Je l'ay nourry en son enfance;

Et, quant je vy qu'il eut puissance
D'aller aux champs, pour abregier,
Je le fis estre mon bergier,
Et le mis à garder mes bestes :
Mais, aussi vray comme vous estes
Là assis, mon seigneur le juge,
Il en a faict un tel deluge
De brebis et de mes moutons,
Que sans faulte.....

LE JUGE.

Or, escoutons;
Estoit il point vostre aloué?

PATHELIN.

Voire : car, s'il s'estoit joué
A le tenir sans alouer.....

LE DRAPPIER.

Je puisse Dieu desavouer,
Si n'estes vous, sans nulle faulte.

LE JUGE.

Comment vous tenez la main haute?
A'vous mal aux dents, maistre Pierre?

PATHELIN.

Ouy : elles me font telle guerre,
Qu'oncques mais ne senty tel'raige :

Je n'ose lever le visaige.
Pour Dieu, faites les proceder.

LE JUGE.

Avant, ac' evez de plaider.
Suz, concluez appertement.

LE DRAPPIER.

C'est il, sans autre, vrayement,
Par la croix où Dieu s'estendy.
C'est à vous à qui je vendy
Six aulnes de drap, maistre Pierre.

LE JUGE.

Qu'est ce qu'il dit de drap?

PATHELIN.

Il erre.
Il cuide à son propos venir;
Et il n'y scet plus advenir,
Pour ce qu'il ne l'a pas apprins.

LE DRAPPIER.

Pendu soie, se autre l'a prins
Mon drap, par la sanglante gorge!

PATHELIN.

Comme le meschant homme forge
De loing, pour fournir son libelle!
Il veut dire, il est bien rebelle,

Que son bergier avoit vendu
La laine, je l'ay entendu,
Dont fut faict le drap de ma robe,
Comme il dict qu'il le desrobe,
Et qu'il luy a emblé la laine
De ses brebis.

LE DRAPPIER.

Male semaine
M'envoye Dieu, se vous ne l'avez.

LE JUGE.

Paix, par le dyable! vous bavez.
Et ne sçavez vous revenir
A vostre propos, sans tenir
La court de telle baverie?

PATHELIN.

Je sens mal, et faut que je rie.
Il est desia si empressé,
Qu'il ne scet où il l'a laissé :
Il faut que nous luy reboutons.

LE JUGE.

Suz, revenons à nos moutons :
Qu'en fut il?

LE DRAPPIER.

Il en print six aulnes

De neuf francs.

LE JUGE.

Sommes nous bejaunes,
Ou cornart? Où cuidez vous estre?

PATHELIN.

Par le sang bieu! il vous fait paistre
Quest il bon homme par sa mine :
Mais, je le veux, qu'on examine
Un bien peu sa partie adverse.

LE JUGE.

Vous dictes bien : il le converse,
Il ne peut qu'il ne le cognoisse.
Vien çà, dy.

LE BERGIER.

Bée.

LE JUGE.

Vecy angoisse.
Quel Bée est ce cy? Suis je chievre?
Parle à moy.

LE BERGIER.

Bée.

LE JUGE.

Sanglante fievre
Te doint Dieu! et te moques tu?

PATHELIN.

Croyez qu'il est fol, ou testu,
Ou qu'il cuide estre entre ses bestes.

LE DRAPPIER.

Or regnie je bieu, se vous n'estes
Celuy, sans autre, qui avez
Eu mon drap. Ha! vous ne sçavez,
Mon seigneur, par quelle malice.....

LE JUGE.

Et taisez vous. Estes vous nice?
Laissez en paix cest accessoire,
Et venons au principal.

LE DRAPPIER.

Voire,
Mon seigneur; mais le cas me touche;
Toutesfois, par ma foy, ma bouche
Meshuy un seul mot n'en dira.
Une autre fois il en yra
Ainsi qu'il en pourra aller:
Il le me convient avaller
Sans mascher. Or çà, je disoie
A mon propos, comment j'avoie
Baillé six aulnes..... doy je dire
Mes brebis. Je vous en prie, sire,

Pardonnez moy. Ce gentil maistre,
Mon bergier, quant il devoit estre
Aux champs, il me dist que j'auroie
Six escus d'or, quant je viendroie.....
Dy je : depuis trois ans en ça,
Mon bergier me convenança
Que loyaument me garderoit
Mes brebis, et ne m'y feroit
Ne domaige ne villenie :
Et puis, maintenant il me nie
Et drap et argent plainement.
Ah! maistre Pierre, vrayement
Ce ribaut cy m'embloit les laines
De mes bestes; et, toutes saines,
Les fesoit mourir et perir,
Par les assomer et ferir
De gros baston sur la cervelle.....
Quant mon drap fut soubz son aisselle,
Il se mist en chemin grant erre,
Et me dist que j'allasse querre
Six escus d'or en sa maison.

LE JUGE.

Il n'y a rime ne raison
En tout quan que vous rafardez.

Qu'est cecy? Vous entrelardez
Puis d'un, puis d'autre. Somme toute,
Par le sang bieu, je n'y voys goute!
Il brouille de drap, et babille
Puis de brebis, au coup la quille.
Chose qu'il die ne s'entretient.

PATHELIN.

Or, je m'en fais fort qu'il retient
Au povre bergier son salaire.

LE DRAPPIER.

Par dieu! vous en peussiez bien taire
Mon drap, aussi vray que la messe.
Je sçay mieux où le bas m'en blesse
Que vous ne un autre ne sçavez.
Par la teste bieu! vous l'avez.

LE JUGE.

Qu'est ce qu'il a?

LE DRAPPIER.

Rien, Monseigneur.
Certainement, c'est le greigneur
Trompeur..... Holà! je m'en tairay,
Si je puis, et n'en parleray
Meshuy, pour chose qu'il advienne.

LE JUGE.

Et non; mais qu'il vous en souvienne.
Or, concluez appertement.

PATHELIN.

Ce bergier ne peut nullement
Respondre aux fais que l'on propose,
S'il n'a du conseil; et il n'ose,
Ou il ne scet en demander.
S'il vous plaisoit moy commander
Que je fusse à luy, je y seroye.

LE JUGE.

Avecques luy? Je cuideroye
Que ce fust trestoute froidure:
C'est peu d'acquest.

PATHELIN.

Mais, je vous jure
Qu'aussi ne vueil rien avoir
Pour Dieu soit. Or, je vois sçavoir
Au pauvret qu'il voudra me dire,
Et s'il me sçaura point instruire
Pour respondre aux fais de partie.
Il auroit dure departie
De ce, qui ne le secourroit.

Vien çà, mon amy. Qui pourroit
Trouver? Entens.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Quel Bée, dea!
Par le sainct sang que Dieu crea.
Es tu fol? dy moy ton affaire.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Quel Bée! Oys tu tes brebis braire?
C'est pour ton prouffit : entens y.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Et dy, Ouy ou Nenny,
C'est bien faict. Dy tousjours, feras.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Plus haut; ou tu t'en trouveras
En grand depens, ou je m'en doubte.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Or est il plus fol cil qui boute
Tel fol naturel en procés.
Ha! sire, renvoyez l'en à ses
Brebis; il est fol de nature.

LE DRAPPIER.

Est il fol? Saint Sauveur d'Esture!
Il est plus saige que vous n'estes.

PATHELIN.

Envoyez le garder ses bestes,
Sans jour que jamais ne retourne.
Que maudit soit il qui adjourne!
Tels folz ne fault adjourner.

LE DRAPPIER.

Et l'en fera l'en retourner,
Avant que je puisse estre ouy?

PATHELIN.

M'aist Dieu, puis qu'il est fol, ouy.
Pourquoi ne fera?

LE DRAPPIER.

Hé dea, sire,
Au moins laissez moy avant dire

Et faire mes conclusions.
Ce ne sont pas abusions
Que je vous dy, ne mocqueries.

LE JUGE.

Ce sont toutes tribouilleries
Que de plaider à folz ne à folles.
Escoutez, à mains de paroles
La court n'en sera plus tenue.

LE DRAPPIER.

S'en iront ilz, sans retenue
De plus revenir?

LE JUGE.

Et quoy donques?

PATHELIN.

Revenir? Vous ne veistes onques
Plus fol, n'en faict, ne en response :
Et si ne vault pas mieux une once.
Tous deux sont folz et sans cervelle :
Par saincte Marie la belle,
Eux deux n'en ont pas un quarat.

LE DRAPPIER.

Vous l'emportastes par barat
Mon drap sans payer, maistre Pierre.

Par la chair bieu, ne par sainct Pierre,
Ce ne fut pas faict de preud'homme.

PATHELIN.

Or, je regny sainct Pierre de Romme,
S'il n'est fin fol, ou il affolle.

LE DRAPPIER.

Je vous cognois à la parolle,
Et à la robbe, et au visaige.
Je ne suis pas fol, je suis saige,
Pour congnoistre qui bien me fait.
Je vous compteray tout le faict,
Mon seigneur, par ma conscience.

PATHELIN.

Hé, sire, imposez luy silence.
N'avous honte de tant debatre
A ce bergier, pour trois ou quattre
Vieilz brebiailles ou moutons
Qui ne valent pas deux boutons?
Il en faict plus grand kirielle.....

LE DRAPPIER.

Quelz moutons? C'est une vielle ;
C'est à vous mesme que je parle,
A vous. Et me le rendrez, par le
Dieu qui voult à Noel estre né.

LE JUGE.

Véez vous? Suis je bien assené?
Il ne cessera huy de braire.

LE DRAPPIER.

Je luy demande.....

PATHELIN.

Faictes le taire.
Et, par Dieu, c'est trop flageollé.
Prenons qu'il en ait affollé
Six ou sept, ou une douzaine,
Et mengez en sanglante estraine,
Vous en estes bien mehaigné!
Vous avez plus que tant gagné
Au temps qu'il les vous a gardez.

LE DRAPPIER.

Regardez, sire; regardez.
Je luy parle de drapperie,
Et il respond de bergerie.
Six aulnes de drap, où sont elles,
Que vous mistes soubz vos aisselles?
Pensez vous point de me les rendre?

PATHELIN.

Ha! sire, le ferez vous pendre
Pour six ou sept bestes à laine?

Au moins, reprenez vostre halaine :
Ne soyez pas si rigoureux
Au povre bergier douloureux,
Qui est aussi nud comme un ver.

LE DRAPPIER.

C'est tres bien retourné le ver.
Le dyable me fist bien vendeur
De drap à un tel entendeur.
Dea, mon seigneur, je lui demande.....

LE JUGE.

Je l'absoulz de vostre demande,
Et vous deffens le proceder.
C'est un bel honneur de plaider
A ung fol! Va t'en à tes bestes.

LE BERGIER.

Bée.

LE JUGE.

Vous monstrez bien quel vous estes,
Sire, par le sang nostre Dame.

LE DRAPPIER.

Hé dea, mon seigneur, bon gré m'ame,
Je luy vueil.....

PATHELIN.

S'en pourroit il taire?

LE DRAPPIER.

Et c'est à vous que j'ay affaire.
Vous m'avez trompé faulcement,
Et emporté furtivement
Mon drap, par vostre beau langaige.

PATHELIN.

J'en appelle à mon couraige,
Et vous l'oyez bien, mon seigneur.

LE DRAPPIER.

M'aist Dieu, vous estes le greigneur
Trompeur. Mon seigneur, quoy qu'on die..

LE JUGE.

C'est une droicte cornardie
Que de vous deux : ce n'est que noise.
M'aist Dieu, je loz que je m'en voise.
Va t'en, mon amy ; ne retourne
Jamais, pour sergent qui t'ajourne.
La court t'absout : entens tu bien?

PATHELIN.

Dy grand mercy.

LE BERGIER.

Bée.

LE JUGE.

Dis je bien.
Va t'en, ne te chault; autant vaille.

LE DRAPPIER.

Est ce raison qu'il s'en aille
Ainsi?

LE JUGE.

Ouy. J'ay affaire ailleurs.
Vous estes par trop grands railleurs :
Vous ne m'y ferez plus tenir ;
Je m'en vois. Voulez vous venir
Souper avec moy, maistre Pierre?

PATHELIN.

Je ne puis.

SCÈNE VII.

PATHELIN, LE BERGIER, LE DRAPPIER.

LE DRAPPIER.

Ha! qu'es tu fort lierre!
Dictes : seray je point payé?

PATHELIN.

De quoy? Estes vous desvoyé?

Mais qui cuidez vous que je soye?
Par le sang! de moy je pensoye
Pour qui c'est que vous me prenez.

LE DRAPPIER.

Bée dea.

PATHELIN.

Beau sire, or vous tenez.
Je vous diray, sans plus attendre,
Pour qui vous me cuidez prendre ·
Est ce point pour escervellé?
Voy : nenny, il n'est point pellé,
Comme je suis, dessus la teste.

LE DRAPPIER.

Me voulez vous tenir pour beste?
C'estes vous en propre personne,
Vous mesme, vostre voix le sonne,
Et ne le croyray aultrement.

PATHELIN.

Moy, dea? moy? Non suis vrayement.
Ostez en vostre opinion.
Seroit ce point Jehan de Noyon?
Il me ressemble de corsaige.

LE DRAPPIER.

Hé dea! il n'a pas le visaige

Ainsy potatif, ne si fade.
Ne vous laissé je pas malade
Orains dedens vostre maison?

PATHELIN.

Ha! que vecy bonne raison!
Malade? et quelle maladie?
Confessez vostre cornardie,
Maintenant est elle bien clere?

LE DRAPPIER.

C'estes vous, je regnie sainct Pierre;
Vous, sans aultre. Je le sçay bien,
Pour tout vray.

PATHELIN

Or n'en croyez rien;
Car, certes, ce ne suis je mye.
De vous onc aulnes ne demye
Ne prins : je n'ai pas le loz tel.

LE DRAPPIER.

Ha! je vois voir en vostre hostel,
Par le sang bieu, se vous y estes,
Nous n'en debatrons plus nos testes
Icy, se je vous treuve là.

Il sort.

SCÈNE VIII.

PATHELIN, LE BERGIER.

PATHELIN.

Par nostre Dame, c'est cela :
Par ce point le sçaurez vous bien.
Dy, Aignelet.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Vien çà, vien.
Ta besogne est elle bien faicte?

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Ta partie est retraicte ;
Ne dy plus Bée; il n'y a force.
Luy ay je baillé belle estorse?
T'ay je point conseillé à point?

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

He dea! On ne te orra point.
Parle hardiment, ne te chaille.

LE BERGIER.

Bee.

PATHELIN.

Il est ja temps que je m'en aille :
Paye moy.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

A dire voir,
Tu as tres bien faict ton devoir,
Et aussy bonne contenance.
Ce qui luy a baillé l'advance,
C'est que tu t'es tenu de rire.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Quel Bée? Il ne le fault plus dire.
Paye moy bien et doulcement.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Quel Bée? Or parle sagement,
Et me paye : si m'en iray.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Scés tu quoy je te diray?
Je te prie, sans plus m'abayer,
Que tu penses de moy payer.
Je ne vueil plus de baverie.
Paye moy.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Est ce mocquerie?
Est ce que quan que tu en feras?
Par mon serment, tu me payeras,
Entends tu? se tu ne t'envoles.
Çà argent.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Tu te rigoles!
Comment! N'en auray je autre chose

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Tu fais le rimeur en prose.
Et à qui vends tu tes coquilles?
Scés tu qu'il est? Ne me babilles
Meshuy de ton Bée, et me paye.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

N'en auray je autre monnoye?
A qui cuides tu te jouer?
Et je me devoye tant louer
De toy : or fay que je m'en loë.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Me fais tu manger de l'oë?
Maugré bieu! ay je tant vescu,
Qu'un bergier, un mouton vestu,
Un villain paillart, me rigolle?

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

N'en auray je autre parolle?
Se tu le fais pour toy esbatre,
Dy le, ne m'en fais plus debatre :
Vien t'en souper à ma maison.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Par sainct Jean, tu as bien raison ;
Les oysons menent les oes paistre.
Or cuydois je estre sur tous le maistre
Des trompeurs d'icy et d'ailleurs,
Des corbineurs, et des bailleurs
De paroles en payement,
A rendre au jour du jugement ;
Et un bergier des champs me passe !
Par sainct Jacques ! se je trouvasse
Un bon sergent, te feisse prendre.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Heu, Bée ! l'en me puisse pendre,
Se je ne vois faire venir

Un bon sergent, mesavenir
Luy puisse, s'il ne t'emprisonne.

LE BERGIER.

S'il me treuve, je luy pardonne.

FIN.

GLOSSAIRE

POUR

LA FARCE DE PATHELIN.

A.

Abayer, badiner.
Achoison, occasion.
Accru, accordé.
Aga, regarde.
Aloué, mercenaire.
Ante, tante.
Apere, il paraît.
Aplomé, endormi.
Appresse, approche.
Aprins, appris.
Arroy, matière.
Assoter, plaire.

B.

Barat, tromperie.
Baver, moquer.
Bejaune, sot.
Blanchet, flanelle.
Blans, monnaie.
Bouter, mettre.
Brester, disputer.
Brunette, étoffe.
Bruityer, oiseau de proie.

C.

Cabasser, tromper.
Camocas, étoffe.
Cautelle, ruse.
Chaille, il importe.
Challe-mastre, vil.
Chault, il importe.
Chet, *cheoir*, tomber.
Clergise, science.
Convenance, convention.
Coquard, nigaud, sot.
Coquardie, sottise.
Corbiner, attraper.
Couardie, lâcheté.
Courdouan, cuir.
Croire, confier.
Cuide, pense, croit.

D.

Descliquer, bavarder.
Despiece, dépêche.
Desver, enrager.
Doint, donne.
Donge, donne.

E.

Embler, enlever.
Empeigne, besogne.
Empreu, en premier.
Erre, course.
Esbaubely, étourdi.
Espinoche, petit poisson.
Estraine, tient serré.

F.

Faictis, exprès.
Fatrouille, barbouille.
Fès, fardeau.
Festu, brin.
Finer, finir.
Flageoller, duper.
For, tribunal.
Frelore, gâté, perdu.

G.

Gabé, raillé.
Gager, saisir.
Galler, se divertir.
Greigneur, le plus grand.

Grever, accabler.
Grimoire, grammaire.
Grousser, gronder.
Grumeler, gronder.

H.

Heaulme, casque.
Hober, ne bouger.
Huchoir, frapper.

I.

Istrier, sortir.
Itels, tels.

L.

Lierre, larron.
Lobe, tromperie.
Longaigne, allongement.
Los, renommée.
Lycesse, lier.

M.

Maille, obole.
M'ame, mon âme.
Mehaigné, blessé.
Mercy, miséricorde.
Meschance, infortune.
Meshuy, aujourd'hui.
Mesouen, dorénavant.
Moë, mine, visage.
Moult, beaucoup.
Mye, nullement.

N.

Nice, simple.
Niceté, simplicité.

O.

Oncques, jamais.
Orains, à l'instant.
Ord, sale.
Orine, origine.

P.

Parroy, muraille.
Paulme, main.
Peautraille, canaille.
Pecune, argent.
Pers, bleu.
Physicien, médecin.
Pillorier, mettre au pilori.
Pillouers, pilules.

Q.

Querre, chercher.

R.

Rafarder, aller à tort et à travers.
Renchéer, retomber.
Rese, usé..
Riace, rieuse.
Ric-à-ric, tout de suite.
Rigoller, plaisanter.
Royé, rayé.
Roye, raie.

S.

Séez, asseyez.
Seigner, signer.
Sorner, railler.
Souef, doux.
Souloir, avoir coutume.
Suffrage, harde, effet.

T.

Tolir, enlever.
Tractis, maniable, doux.
Truaux, gueux.
Trudaine, moquerie.

V.

Véez, voyez.
Voire, oui certes.
Voise, aille (d'aller).
Vueil, veux.

Y.

Yla, ici.

FIN.



